



Plan d'Action
du
Programme de Pays
2015 -2019

Tunisie

Table des matières

Sigles et acronymes

Cadre commun

Partie I: Base de la relation

Partie II: Analyse de la situation des femmes et des enfants

Partie III: Principaux résultats obtenus et enseignements tirés
de la coopération passée (2007-2014)

Partie IV: Programme 2015-2019

Partie V: Partenaires stratégiques

Partie VII: Suivi et évaluation

Partie VIII: Engagements de l'UNICEF

Partie IX: Engagements du Gouvernement

Partie X: Autres dispositions générales

Annexe 1: Matrice des résultats et des ressources - 2015-2019

Annexe 2: Plan Intégré de Suivi et d'Evaluation - 2015-2019

Sigles et acronymes

AR	Autres Ressources (non régulières)	MAE	Ministère des Affaires Etrangères
ATEC	Association Tunisienne d'Education Civique	MAF	Ministère (Secrétariat) en charge des Affaires de la Femme et Famille
ATDE	Association Tunisienne des Droits de l'Enfant	MAR	Ministère des Affaires Religieuses
ATDS	Association Tunisienne des Droits à la Santé	MAS	Ministère en charge des Affaires Sociales
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates	MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ATL	Association Tunisienne de lutte contre MST/sida	ME	Ministère de l'Éducation
BEPP	Bureau des Études, de la Planification et de la Programmation	MED-HIMS	Mediterranean Household International Migration Survey
CAP	Connaissance, Attitudes, Pratiques (enquête)	MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
CAS	Cellule d'Action Sociale	MJ	Ministère de la Justice
CASS	Cellule d'action sociale en milieu scolaire	MSJFF	Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées
CDPH	Convention des Droits des Personnes Handicapées	MST	Maladies sexuellement transmissibles
CEJJ	Centre d'Etude Juridique et Judiciaire	MODA	Multiple Overlapping Deprivation Analysis
CENAFFE	Centre de Formation des Enseignants	N-MODA	National MODA (adaptation nationale MODA)
CNIPRE	Centre Pédagogique et de Recherche en Education	MS	Ministère de la Santé
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant	ODD	Objectifs de Développement Durable
CIJE	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance	ODE	Observatoire des Droits de l'Enfant
CNS	Conseil National de la Statistique	ODCO	Office de Développement du Centre Ouest
CNTE	Centre National des Technologies de l'Education	OIT	Organisation Internationale du Travail
CPD	Country Programme Document	OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
CPE	Code de la Protection de l'Enfant	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CRES	Centre de Recherche et d'Etudes Sociales	ONFP	Office National de la Famille et de la Population
CS	Intersectoriel (Cross-sectoral)	ONJ	Observatoire National de la jeunesse
DG	Direction Générale	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
DGDH	Direction Générale du Développement Humain	PASS	Programme d'Action Sociale Scolaire
DGE	Direction Générale de l'Enfance (MAF/SEAF)	PISA	Programme for International Student Assessment
DGEPSI	Direction Générale des Etudes et de la Planification (ME)	PEP	Programme d'Education Prioritaire
DGFF	Direction Générale de la Femme et de la Famille	PAPP	Plan d'Action du Programme Pays
DGIT	Direction Générale de l'Inspection du Travail	PNDCS	Programme National de Développement des Circonscriptions Sanitaires
DGPE	Délégué Général à la Protection de l'Enfance (MAF)	PNUAD	Plan-cadre des Nations-Unies d'Appui au Développement (UNDAF en anglais)
DGPS	Direction Générale de la Promotion Sociale (MAS)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DGS	Direction Générale de la Santé (MS)	PTA	Plan de travail annuel
DLS	Délégué à la Liberté Surveillée	PV	Procès-verbal
DMSU	Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire (MS)	RAM	Results Assessment (outils de suivi des résultats)
DPP	Document du "Programme de Pays	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
DSSB	Direction des Soins de Santé de Base (MS)	RR	Ressources Régulières
E&A	Enfants et adolescents	S&E	Suivi et Evaluation
FACE	Autorisation de Financement et Certification des Dépenses	SC	Société Civile
F/G	Filles et Garçons	SMNN	Santé Maternelle et Néonatale
GBO	Gestion du Budget par Objectif	SNU	Système des Nations Unies
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfer	TIMMS	Trends in International Mathematics and Science Study
IGE	Inspection Générale de l'Education	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
INPE	Institut National de la Protection de l'Enfance	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
INS	Institut National de la Statistique	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
INTES	Institut National du Travail et des Etudes Sociales		

Cadre commun

Le Gouvernement de Tunisie, ci-après dénommé “le Gouvernement”

Et

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ci-après dénommé “UNICEF”

Désireux de poursuivre leur partenariat et de renforcer leur collaboration en vue de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et confiant de la continuité de la collaboration dans le cadre de l'agenda de développement de l'après 2015¹, enclenché par le document final «L'avenir que nous voulons» issu de la conférence de Rio+20,

Désireux d'améliorer la situation des enfants et des femmes en Tunisie,

S'appuyant sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du précédent Programme de Coopération 2007-2014,

S'engageant une nouvelle période de collaboration de 2015 à 2019,

Déclarant leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération amicale;

ET SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

Partie I: Base de la relation

L'Accord de base de coopération signé entre le Gouvernement de la République de Tunisie et l'UNICEF le 24 septembre 1993 et ratifié le 6 novembre 1995 constitue la base des relations entre les deux parties. Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions dudit accord.

Les dispositions du présent Plan d'Action du Programme de Pays pour la période 2015-2019 doivent être interprétées à la lumière de l'Accord de Base.

Le présent Plan d'Action du Programme de Pays remplace tous les Plans d'Opérations et plans de programme conclus antérieurement entre le Gouvernement de la Tunisie et l'UNICEF.

Partie II: Analyse de la situation des femmes et des enfants

En janvier 2014, trois ans après la révolution, la Tunisie a adopté une nouvelle Constitution jetant les fondements d'un État démocratique: équilibre des pouvoirs, décentralisation, parité accrue dans les instances de gouvernance, préservation du caractère civil de l'État. L'introduction d'un article dans la Constitution portant sur les droits de l'enfant constitue un autre acquis de taille. La période de transition a fragilisé le pays, qui a connu un ralentissement de sa reprise économique en 2013, un chômage des jeunes élevé et le maintien des disparités régionales, sources de tensions sociales. Ces difficultés pourraient avoir un impact sur les niveaux de performance des secteurs sociaux et affecter les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants. Un gouvernement d'indépendants a été désigné et chargé de conduire le pays vers les élections législative et présidentielle en fin 2014.

La réduction de la vulnérabilité de larges segments de la population est l'un des principaux défis qui se posent dans le nouveau contexte national et des réformes d'envergure s'imposent. L'analyse sur

¹ <http://www.unicef.org/tn/actualites/consultation-nationale-pour-lagenda-post-2015/>

les privations multiples touchant les enfants, ainsi que d'autres évaluations et études, démontrent l'échec des systèmes de protection et des secteurs sociaux à réduire significativement les disparités régionales, par milieu ou selon le niveau socioéconomique.

Dans le cadre du dernier rapport national sur les OMD², un bilan a été réalisé sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire en Tunisie. L'OMD 2 relatif à l'éducation a été atteint, avec une scolarisation quasi universelle des enfants âgés de 6 à 11 ans. L'OMD 3 relatif à la parité entre les sexes dans tous les cycles d'enseignement a également été réalisé, avec toutefois la persistance de l'abandon des filles en milieu rural et un abandon plus important des garçons au cours des cycles secondaires et supérieurs de l'enseignement. L'analyse relative à l'abandon scolaire (environ 100 000 enfants en âge de scolarisation en 2013³) met en évidence l'insuffisance de la qualité de l'offre et l'absence de systèmes efficaces de gouvernance à tous les niveaux. La transition difficile vers le secondaire est à l'origine d'un nombre important d'échecs scolaires, en particulier chez les garçons. La qualité des acquis des élèves se trouve en deçà des attentes, l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap reste faible (1 634 enfants en 2012) et l'efficacité et l'impact des réformes demeurent limités. L'accès à l'éducation de la petite enfance est restreint (44 % pour les 3 et 4 ans et 79,5 % pour les 5 et 6 ans⁴) et marqué par de profondes disparités sociales et géographiques, avec un taux de préscolarisation des enfants de 3 à 4 ans issus de ménages riches s'élevant à 81 %, contre seulement 13 % pour les enfants issus de ménages pauvres.

La mortalité des moins de 5 ans a fortement diminué depuis 1990, ce qui permet d'envisager l'atteinte de l'OMD 4 d'ici à 2015. Les efforts visant la réduction de la mortalité néonatale, qui représente deux tiers des décès infantiles, doivent être multipliés. Les indicateurs montrent des progrès significatifs dans le suivi prénatal ou les accouchements en établissements de soins, notamment dans les régions les plus défavorisées³. Toutefois, la mortalité maternelle reste un défi majeur et l'OMD 5 ne sera atteint que si le gouvernement prend des mesures drastiques, notamment dans les zones rurales. La gestion de l'information de routine n'est pas adaptée à la prise de décisions en matière de prévention des décès maternels. La prévalence du VIH reste faible au sein de la population générale, mais dépasse 5% chez certaines populations clefs, ce qui est caractéristique d'une épidémie concentrée. Les programmes de santé materno-infantile et de lutte contre le sida restent verticaux et l'absence d'intégration constitue un obstacle majeur à l'accès universel des mères et enfants à des services de qualité.

En matière de protection des enfants, les progrès portent sur l'environnement législatif, le retrait des dernières réserves sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et le renforcement des services de base. Certains problèmes persistent, tels que l'absence d'application effective des lois et le maintien de pratiques non respectueuses de l'intégrité physique et morale des enfants. Les filles et les garçons sont encore victimes de violences pratiquées par les parents (près d'un tiers des enfants de 2-14 ans sont victimes de violences physiques²). Ces violences ont lieu également au sein d'institutions et à l'école. Le nombre de mineurs délinquants, qui est resté stable ces dernières années (des garçons en majorité), et le fort taux de récurrence marquent un échec relatif de la réintégration sociale et familiale. Si le nombre d'enfants en institutions n'a pas augmenté, la durée de séjour s'est allongée. Les goulots d'étranglement concernent l'absence de mécanismes alternatifs (délégués à la liberté surveillée, par exemple), l'insuffisance d'information et de travail en réseau entre intervenants, la forte centralisation et la faible qualité des services, notamment dans les régions défavorisées.

² Rapport national sur les OMD, Secrétariat d'Etat à la Planification / PNUD / UNICEF / UNFPA, 2013 (cf. <http://www.tn.undp.org/content/dam/tunisia/docs/Publications/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>)

³ Ministère de l'Education, 2013

⁴ MICS4 Tunisie, 2011-2012 (cf. <http://www.unicef.org.tn/medias/MICS4-Fr.pdf>)

Les acquis relatifs à l'accès aux loisirs concernent essentiellement les infrastructures. On note en revanche un accès inégal aux loisirs en fonction du milieu d'origine et du genre (notamment pour les filles), un faible taux de fréquentation des bibliothèques et une qualité des programmes médias pour enfants qui pourrait être nettement améliorée. Les adolescents et jeunes, en particulier les filles, (soit près du tiers de la population), ne participent pas assez à la vie publique: le rôle prépondérant qu'ils ont joué lors de la révolution n'a pas abouti à une évolution de la prise en compte de leurs opinions au niveau familial, scolaire et de la société civile et bon nombre d'associations sont encore dominées par des adultes.

Les observations finales du Comité de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant au troisième rapport périodique de la Tunisie en juin 2010 ont constaté des améliorations de la situation. Le Comité confirme toutefois la nécessité d'efforts supplémentaires pour améliorer le taux de préscolarisation et la qualité de l'éducation, réduire le taux d'abandon scolaire et le nombre d'enfants en institutions et mettre en place des mesures alternatives à la privation de liberté pour les adolescents en conflit avec la loi. Le Comité de suivi de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes d'octobre 2010 a recommandé la levée de toutes les réserves à la Convention, ce qui a été partiellement fait en 2011, ainsi que la mise en place d'une stratégie visant à éliminer les attitudes patriarcales et les stéréotypes discriminatoires vis-à-vis des femmes.

L'évolution récente de la situation de transition en Tunisie et dans la région, depuis le Printemps Arabe de 2011, ont permis d'apprécier à la fois la relative «solidité» de l'appareil d'Etat de la Tunisie à surmonter cette situation, la relative volatilité de la situation au niveau économique et sociale liée à la crise économique mondiale, à la dépendance de l'économie tunisienne vis-à-vis de l'économie européenne en faible croissance mais également à l'imprévisibilité de la situation politique en Tunisie qui empêche les investissements à moyen et long terme de se faire dans le pays. La crise plus aigüe au niveau de la Libye voisine pourrait affecter plus fortement la Tunisie, à travers des afflux massifs de population, avec des demandeurs d'asile ou des migrants demandant de l'assistance, pouvant être difficile à gérer par la Tunisie et par la pression sécuritaire créée.

Le contexte tunisien actuel offre également un très grand nombre d'opportunités qui devront être saisies au cours du quinquennat prochain: avec l'installation de nouvelles autorités élues pour une période plus longue d'ici la fin 2014, on peut envisager l'instauration d'une visibilité à moyen terme des perspectives politiques et économiques et d'un climat plus propice à la poursuite des réformes entamées durant la Transition. La préservation de certains acquis, combinée à la remise en cause et au renouvellement des modèles de développement, seront deux axes d'orientation à traiter en parallèle.

La place qui sera donnée à la dimension sociale et aux problématiques de l'exclusion et des disparités dans le nouveau modèle de développement laisse penser qu'une attention particulière sera réservée aux catégories les plus vulnérables (enfants, jeunes, adolescents, femmes..) en termes de priorités programmatiques comme en termes d'allocations budgétaires. Lors de la conférence sociale de septembre 2014, un débat s'est engagé sur l'intérêt de mettre en place un socle de protection sociale intégrant les dimensions contributives et non contributives en vue d'assurer un seuil minimum de bien être pour l'ensemble des tunisiens.

Partie III: Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération passée (2007-2014)

Principaux résultats obtenus

Un plaidoyer actif mené par l'UNICEF durant la période de transition, auquel se sont alliés institutions publiques, associations, médias et parlementaires, a abouti à l'intégration dans la nouvelle Constitution d'un article reprenant les principes fondamentaux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et reconnaissant que l'enfant est sujet de droits, que la famille et l'État en sont les garants et que l'intérêt supérieur de l'enfant doit dominer toute décision qui le concerne sans aucune discrimination. Ce plaidoyer a également favorisé un accord de tous les partenaires, confirmé par le projet de loi qui prévoit la création d'une unité spécifique chargée des Droits de l'Enfant dans la nouvelle instance des Droits de l'Homme. Des partenariats ont été établis avec la société civile émergente, des instituts de formation des journalistes et des instances de régulation des médias pour renforcer le respect des droits de l'enfant.

L'enquête MICS 4 en 2011-2012 et l'analyse de la pauvreté des enfants selon une approche de privations multiples (National-MODA)⁵ ont constitué les premières données désagrégées disponibles depuis la révolution. Elles ont permis de mettre en évidence les profondes disparités sociales et géographiques affectant les enfants et de proposer des pistes à suivre par les politiques de lutte contre la pauvreté infantile. Les résultats d'évaluations de programmes nationaux d'appui aux familles nécessiteuses (notamment par le biais des allocations scolaires) et des circonscriptions sanitaires serviront de base pour des propositions de réforme des systèmes de protection sociale et de santé. Parallèlement à cela, la réforme de l'éducation a pu être appuyée à travers des consultations d'enseignants et le renforcement des compétences en planification.

La stratégie de ciblage des interventions de santé maternelle et infantile dans les régions défavorisées (notamment du centre-ouest), adoptée par le Ministère de la Santé et soutenue par l'UNICEF depuis 2000, a pu être poursuivie grâce à un appui spécifique au diagnostic, au renforcement des capacités et au soutien aux actions de proximité. Elle a produit des résultats améliorés en termes de couverture des services. Par ailleurs, des centres de dépistage du VIH ont été créés dans toutes les régions du pays et une stratégie nationale d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH a été lancée autour de quatre pôles universitaires. Le partenariat entre le Ministère en charge de la jeunesse, l'Observatoire national de la jeunesse et les ONG a permis de démarrer la mise en place d'un système d'information sur la jeunesse et de renforcer la participation des jeunes au débat sur les politiques les concernant. Un projet de prévention de la toxicomanie dans les écoles a été lancé en collaboration avec le Ministère de la Santé.

L'action sur le préscolaire a été relancée: la réalisation d'études de faisabilité de la généralisation de la dernière année préscolaire et d'extension dans les zones défavorisées offre des options politiques plus égalitaires. La stratégie d'inclusion scolaire a été révisée afin de permettre l'accès des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et un appui à la phase initiale de mise en œuvre est en cours. Le modèle intégré des « écoles amies des enfants » a été adopté et testé. La lutte contre l'abandon scolaire a été relancée sur la base des résultats d'études qui ont permis de comprendre l'ampleur et les caractéristiques du phénomène (et sa dimension sexo-spécifique).

En termes de protection de l'enfant, le plan d'action de lutte contre la violence, le renforcement des capacités des intervenants et la mise en place de systèmes d'information ont permis de réaliser de nombreux progrès: une majorité (70 %) d'enfants signalés aux délégués à la protection de l'enfance sont désormais pris en charge conformément aux dispositions législatives et deux tiers d'enfants nés hors mariage reçus en institution en 2012 ont été réintégrés ou placés dans une famille d'accueil. Un programme de soutien à l'amélioration du système de justice des mineurs a été lancé pour une durée de trois ans avec l'appui de l'Union européenne.

⁵ <http://www.unicef.org.tn/?wpdmact=process&did=MjguaG90bGluaw>

Enseignements tirés

Depuis la revue à mi-parcours et grâce aux opportunités créées au lendemain de la révolution, plusieurs travaux d'évaluation des programmes, revues, études et documents de réflexion ont permis de tirer des leçons utiles pour la programmation future. Ceci a également suscité l'intérêt des partenaires en faveur d'évaluations de politiques et de stratégies pour alimenter la réflexion sur les réformes que le pays se prépare à entamer.

Bien que les progrès en matière de développement humain aient été importants durant les dernières décennies en Tunisie⁶, ces différents travaux ont permis de mettre en évidence des points à renforcer pour permettre à la Tunisie d'accéder à un palier supérieur. Les contraintes communes identifiées portent sur la faible coordination intra ou intersectorielle, la forte centralisation et la nature verticale des programmes. L'insuffisance de pilotage des programmes et l'inadéquation des systèmes d'information à la situation en perpétuelle évolution des enfants, notamment des plus vulnérables, ont également été relevées. La formation continue des prestataires de services semble avoir un effet limité et peu durable, et devrait être envisagée à travers la création de partenariats avec des universités, intégrée dans les budgets nationaux et faire appel aux technologies de l'information. L'absence de participation des enfants, des adolescents, des jeunes et des parents à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des politiques et programmes les concernant a également été constatée.

L'évaluation de la composante « protection de l'enfant » a permis d'apprécier sa pertinence mais a relevé l'insuffisance du ciblage, de l'efficacité et de l'impact sur la réduction des violences ou la désinstitutionalisation. La faible qualité des services, l'application limitée des normes de prise en charge des enfants en contact avec la loi et le manque de prise en compte des enfants victimes dans la législation ont été mis en avant, tout comme l'insuffisance des actions ciblant la famille et le manque de communication en faveur du changement social.

L'analyse de la composante « genre » a permis de démontrer la bonne compréhension du concept tout en soulignant sa faible intégration dans les programmes. L'examen rapide de la composante « éducation » a validé la pertinence de l'appui aux programmes nationaux visant l'équité, mais a révélé sa faible efficacité. Ces revues ont souligné la nécessité de créer des partenariats avec la société civile, les parents, les communautés, les médias et les organisations de défense des droits des enfants et des femmes dans le but de renforcer le plaidoyer en faveur de l'équité, de l'égalité des sexes et des groupes vulnérables.

Les évaluations et réflexions relatives aux programmes nationaux tels que le PNDCS et le Programme d'action sociale scolaire ont également été appuyées. Elles révèlent une faible mise en œuvre des recommandations émises dans le cadre d'évaluations précédentes et le contexte plus favorable à la résolution des contraintes et reconnaissent la pertinence de ces programmes, leur efficacité variable et leur faible impact sur les populations bénéficiaires du fait des erreurs d'exclusion que ces programmes génèrent.

D'autres leçons ont émergé de la réponse à l'urgence à la frontière libyenne en 2011 avec l'afflux massif de migrants (y compris de familles), mettant en exergue la nécessité de mieux préparer ces situations de crise et catastrophe, mais également d'adapter les systèmes nationaux en place pour prendre en compte des situations émergentes et renforcer la résilience des populations. Ces leçons sont largement utilisées dans la préparation à la crise depuis Mai 2014 dans ce pays voisin.

Par ailleurs, on a pu tirer des leçons plus spécifiques de l'exercice de planification ayant conduit au présent document, à travers la démarche participative qui a présidé tout le long du processus d'élaboration, ce qui en soit a été un point positif, mais particulièrement à travers la consultation et l'implication des adolescents et des jeunes à l'appréciation de la situation actuelle, à l'identification des problèmes les affectant et aux solutions proposées par eux.

⁶ Voir <http://hdr.undp.org/en/data> « Avec un IDH estimé à 0,721, la Tunisie se classe en 2013 au 90^{ème} rang mondial, juste devant la Chine. Un classement qui la place légèrement plus haut que l'Algérie, 94^{ème}, et nettement devant le Maroc, 129^{ème}. Avec un IDH en hausse constante depuis plus de 20 ans, le développement de la Tunisie lui permet donc d'être le 4^{ème} « meilleur » pays africain. »

Partie IV: Programme 2015-2019

Résultats attendus et stratégies du Programme

Le programme de coopération contribue à l'atteinte des résultats prévus par priorités nationales établies dans les budgets et processus nationaux faisant l'objet d'un large consensus national, tels que le contrat social signé en début 2013 par les partenaires sociaux et le Gouvernement.

Le PNUAD s'articule autour de trois axes d'appui au développement de la Tunisie: i) gouvernance démocratique; ii) modèle économique inclusif, durable et résilient; iii) protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité. L'action décrite ci-dessus s'inscrit dans le troisième axe et comporte des liens avec les autres axes.

La Tunisie a fait des progrès dans la réalisation des OMD et a atteint la majorité des cibles prévues à l'horizon 2015. Un effort conjoint entre les organismes des Nations Unies est nécessaire pour rattraper le retard sur les OMD 5 et 6.

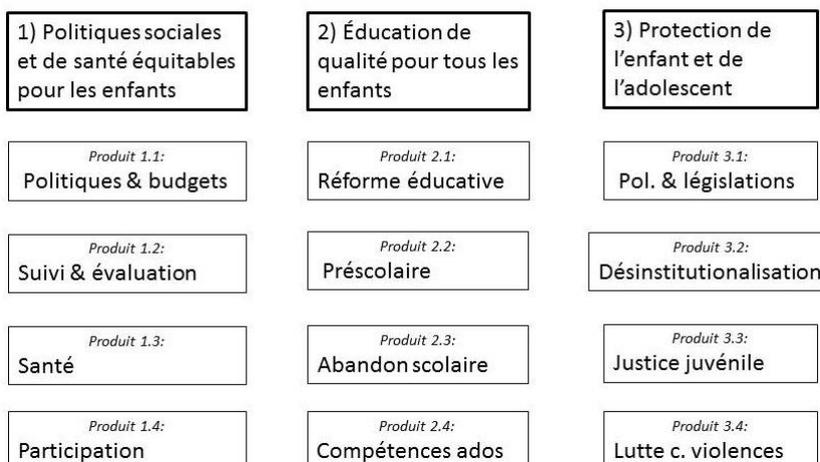
Le programme de pays est adapté aux problématiques multisectorielles et a priorisé trois résultats du Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017: l'inclusion sociale, l'éducation et la protection. Il s'appuie sur les observations des comités de suivi des droits de l'homme, notamment les Observations finales du Comité de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 2010 sur lesquelles le pays devra communiquer ses conclusions au cours du prochain cycle.

Composantes du programme

Le programme de coopération comprend quatre composantes:

- 1) Politiques sociales et de santé équitables
- 2) Éducation de qualité pour tous les enfants
- 3) Protection de l'enfant et de l'adolescent
- 4) Intersectorielle

Structure du programme de coopération 2015-2019



1 - Politiques sociales et de santé équitables

L'effet escompté de la composante est: *D'ici 2019, les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes des politiques sociales basées sur des données probantes, centrées sur l'enfance et fondées sur l'équité et l'égalité des sexes.*

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser quatre produits.

Produit 1.1: Les institutions nationales ont des capacités accrues pour développer des politiques sociales rénovées de manière participative pour assurer une protection sociale aux enfants.

Justification: Le produit facilitera un changement dans les politiques publiques et permettra une vision rénovée de la protection sociale basée sur une plus grande prise en compte des droits de l'enfant. L'enfant est mis au cœur de l'analyse, avec une attention vers les plus vulnérables. Ainsi le produit contribue à l'Effet 1, qui vise la réforme des politiques sociales basée sur les évidences.

Couverture géographique et populations cibles: Le produit aura une couverture nationale avec un focus régional dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan et Sidi-Bouzyd, Siliana et Jendouba, reconnus pour avoir la plus forte proportion de familles pauvres et nécessiteuses.

Stratégie nationale: En dépit de la réduction de la pauvreté durant la dernière décennie, il y a une persistance des disparités évidentes entre les régions, les zones urbaines et les zones rurales, et entre les différents quintiles de richesse. Le nouveau modèle de développement à mettre en place devrait être à la fois social, solidaire, inclusif, efficace, performant et orienté vers les plus vulnérables.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Une étude sur la pauvreté multidimensionnelle infantile a été conduite en 2013 avec l'appui de l'UNICEF. Un plaidoyer sera développé pour traduire cette analyse dans les politiques et à sensibiliser davantage les décideurs publics à intégrer explicitement la dimension enfant dans les nouvelles politiques de développement au niveau central, régional et local.
- Pour renforcer le plaidoyer pour l'inclusion sociale, le programme renforcera les analyses de pauvreté et de disparités touchant les enfants et appuiera les réformes des politiques publiques, la budgétisation sociale et les allocations budgétaires en faveur des enfants.
- La primauté de l'approche administrative, centralisée et peu participative explique en partie l'essoufflement du modèle de développement du pays. Pour lever cet obstacle, l'action consistera à renforcer les capacités des acteurs des secteurs concernés dans les nouvelles approches fondées sur l'implication des populations dans l'élaboration des budgets national et local; à les analyser et suivre leur exécution et appuyer l'adoption d'approches concertées et participatives dans la conception de politiques centrées sur l'enfance et la jeunesse et leur traduction dans un modèle de partenariat innovant multi sectoriel dans les régions ciblées.

Équité de genre: Toutes les analyses et les budgets sociaux seront élaborés avec des désaggrégations de sexe, de groupe d'âge, de localisation et de catégories sociales.

Partenaires de mise en œuvre: ministères en charge du développement (DGDH, INS, CNS), des affaires sociales (CRES, BEPP, INTES), de la femme et de l'enfance (DGE, ODE), des finances (Direction GBO), de l'Intérieur (DG Collectivités Locales, Offices de Développement Régional) et autres ministères dont la santé et l'éducation; Présidence de la République et Premier Ministère; Universités de Tunis et des régions; Organisations de la Société Civile, dont le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux, l'International Budget Partnership, l'association tunisienne des contrôleurs publics et d'autres associations.

Gestion et coordination: Les programmes seront gérés avec les institutions gouvernementales au niveau central et leurs représentations régionales. Les autres partenaires notamment de la SC seront représentés systématiquement dans les comités constitués aux niveaux central, régional et local.

Produit 1.2: Des systèmes de suivi et d'évaluation focalisés sur les disparités et les besoins des enfants les plus vulnérables sont utilisés par les acteurs au niveau central, régional et local pour améliorer les résultats des stratégies et des politiques en faveur de l'enfance.

Justification: Le produit représente un changement dans le type de données et méthodes analytiques à employer pour la prise de décision en matière de planification et allocation budgétaire en vue d'une réduction des écarts entre régions et groupes sociaux, notamment les enfants. Ainsi le produit contribue à l'Effet 1, qui vise la réforme des politiques sociales basée sur les évidences.

Couverture géographique et populations cibles: Le produit aura un fort focus géographique, surtout dans les cinq gouvernorats de ciblage du produit 1.1 et un ciblage des enfants les plus vulnérables.

Stratégie nationale: La Constitution consacre au "pouvoir local" et à la décentralisation 12 articles. La décentralisation prévue par ces dispositions délègue aux collectivités territoriales, suivant le principe de la "subsidiarité", des compétences qui jusqu'alors revenaient à l'Etat.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Le nombre d'entités locales rencontrant des difficultés dans l'utilisation des ressources budgétaires a augmenté en raison de l'absence de capacité à formuler des plans régionaux et à assurer leur budgétisation. Le programme fournira un appui à la mise en place de systèmes d'informations (Devinfo/Childinfo/ODCO.info) et de suivi-évaluation permettant un suivi des recommandations de la CIDE. Au niveau des gouvernorats, l'appui portera sur la mise en place de systèmes de surveillance robustes.
- Les départements gouvernementaux et leurs partenaires seront soutenus pour que des données désagrégées pouvant servir à évaluer les programmes soient disponibles. La systématisation de la pratique de l'évaluation des programmes sociaux sera promue.
- Le programme appuiera la production des recherches et des analyses de haute qualité pouvant informer les programmes, les politiques et les budgets. Ces études doivent faire ressortir les écarts et disparités entre régions et groupes sociaux et leur pertinence pour la promotion de l'équité. Une attention spécifique sera portée aux phénomènes de marginalisation, de violences et d'exploitation des enfants, conformément aux recommandations des évaluations antérieures.
- Pour créer une culture d'évaluation, le programme facilitera la création et le renforcement de capacités d'un réseau, actif sur tout le territoire, de professionnels de l'évaluation.
- L'analyse pays du SNU a relevé l'insuffisante prise en compte des droits des populations en temps de catastrophes et d'urgence, liée notamment au manque d'anticipation et d'identification des risques, d'implication et de résilience des populations locales dans la préparation et la réponse à ces situations. Dans le cadre de l'appui du SNU, il sera envisagé de renforcer les capacités des gouvernorats ciblés à intégrer les besoins des enfants et familles pour l'amélioration de la préparation et de la gestion des risques et catastrophes.

Équité de genre: Tous les systèmes d'information et de planification décentralisées, et les évaluations, soutenus, seront sensibles au genre.

Partenaires de mise en œuvre: mêmes partenaires que précédent

Gestion et coordination: Les programmes seront gérés avec les institutions gouvernementales partenaires au niveau central (MDCI, MAF, MASS) et avec leurs représentations régionales. La société civile, les institutions de recherche académique ainsi que d'autres acteurs du développement seront représentés systématiquement dans les différents comités qui seront constitués aux niveaux central, régional et local. Ces comités seront présidés par un représentant d'une institution partenaire en accord avec les autres membres du comité de pilotage.

Produit 1.3: Les acteurs de la Santé ont des capacités améliorées pour développer et suivre des programmes de santé des mères, enfants et adolescents, équitables et de qualité

Justification: Le produit vise à renforcer des stratégies et programmes visant la qualité des soins de santé pour les enfants, femmes enceintes, mères, adolescents et jeunes à travers le développement des capacités des acteurs de la santé. Ainsi le produit contribue à l'Effet 1, qui vise la réforme des politiques sociales basée sur les évidences, centrées sur l'enfance et fondées sur l'équité et l'égalité des sexes.

Couverture géographique et populations cibles : Le produit sera mis en œuvre prioritairement dans les gouvernorats de Sidi-Bouزيد, Kasserine et Siliana, où – selon l'étude N-MODA - les enfants de 0-23 mois enregistrent les taux de privation les plus élevés en matière de santé.

Stratégie nationale: Le dialogue sociétal pour la réforme du système de santé dont les résultats ont été présentés au cours de la conférence nationale de la santé tenue en Septembre 2014 a été un processus participatif et inclusif ayant permis d'approcher au mieux les attentes des citoyens, des professionnels et décideurs par rapport au système et services de santé, de définir les priorités et de présenter des recommandations pour la réforme du système de santé. Cependant un effort supplémentaire reste à faire afin d'axer l'analyse sur les besoins des enfants, adolescents et jeunes ainsi que sur les déterminants socio-économiques de la mortalité maternelle et néonatale. Par ailleurs, la révision en cours d'un certain nombre de stratégies nationales à l'instar de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA et de la stratégie nationale d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, permet d'exploiter les données produites au cours du dialogue sociétal et donc de prendre mieux en compte les besoins exprimés par les citoyens.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- La période néonatale est à l'origine des deux tiers des décès (69%) et plus spécifiquement les sept premiers jours de vie. Selon les études, une grande part des décès maternels et néonataux seraient évitables en intervenant sur la qualité des soins. D'importantes iniquités dans l'accès aux services de qualité entre régions, groupes d'âge et classes sociales persistent. Les grandes variations des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile entre régions dénotent en effet de grandes disparités en matière de qualité de prise en charge. La mise en place des mécanismes d'analyses des déterminants de la mortalité maternelle et néonatale basés sur l'équité au niveau local permettrait de mettre en place et de suivre des interventions visant à réduire les iniquités et à renforcer le système local de santé.
- Les données disponibles sur les conduites à risque de VIH/SIDA chez les jeunes ainsi que la santé mentale montrent clairement la vulnérabilité de cette tranche d'âge. L'appui aux stratégies nationales s'inscrit dans la continuité des actions soutenues dans le précédent programme, notamment en matière de prévention des conduites addictives et de toxicomanie chez les adolescents et les jeunes et de dépistage du VIH/Sida. L'action visera l'amélioration de la stratégie de réduction des risques, en collaboration avec les partenaires.

Partenaires: Ministère de la Santé (DSSB, DGS, DMSU, ONFP) et ses instituts nationaux (Institut National d'accréditation pour la santé, Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire, Institut National de Santé Publique, Institut Pasteur) ; Institut National de Statistiques; agences du SNU (notamment OMS et UNFPA dans le cadre du programme conjoint sur la santé maternelle et néonatale et Groupe Thématique ONUSIDA) et ONG (comme par exemple la Société Tunisienne de Néonatalogie, l'ATL MST SIDA, l'ATDS et d'autres ONG à identifier), les universités

Equité de genre: Les besoins spécifiques liés au genre seront pris en compte dans la collecte, l'analyse de données et la conception de stratégie. L'accès aux soins de qualité reste plus difficile pour les femmes des régions reculées, plus de conduites addictives sont notées chez les garçons.

Gestion et coordination: Les interventions seront gérées conjointement avec la DSSB (MS), l'implication d'ONG nationales se fera également à travers la signature d'accords notamment pour les activités liées à la prévention du VIH/SIDA.

Produit 1.4: Les partenaires nationaux, régionaux et locaux disposent des capacités pour mettre en place des mécanismes de participation effective aux enfants, quel que soit leur âge, leur sexe, leur groupe social et leur région.

Justification: Le produit représente un changement dans les capacités d'offrir des opportunités de participation effective aux enfants et adolescents, particulièrement dans des zones défavorisées. Ainsi, le produit contribue à l'Effet 1, qui vise des processus participatifs pour arriver à la réforme des politiques sociales.

Couverture géographique et population cible: Le produit ciblera tous les partenaires intervenants avec et pour les enfants et adolescents, filles et garçons, au niveau national et sur l'ensemble du territoire avec une attention particulière aux zones défavorisées et aux adolescent(e)s vulnérables.

Stratégie nationale: L'intervention compte construire sur les politiques et programmes de l'enfance et de la jeunesse déjà établie et sur certaines modalités de participation déjà disponibles, tout en veillant à les rénover et enfin sur certaines initiatives de la société civile et des nouveaux médias, locaux ou communautaires nées depuis 2011.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Aucun texte de loi ne mentionne explicitement le droit des enfants à la participation édicté dans la CIDE. Un plaidoyer sera mené pour que les nouvelles lois à promulguer, politiques à développer favorisent une meilleure participation des enfants et des adolescents, notamment les filles.
- Les médias n'accordent que très rarement l'occasion aux enfants de s'exprimer sur les sujets qui les concernent. Un plaidoyer sera mené auprès des décideurs pour favoriser la participation des E&A au sein de leurs activités et programmes ou pour diffuser des messages et des bonnes pratiques. Une attention sera également portée sur la valorisation du rôle de la famille dans la promotion du dialogue et la participation des enfants.
- Les acteurs opérant avec et pour les enfants et les adolescents ne disposent pas d'une vision claire sur la participation. Le programme apportera la réponse à travers l'accompagnement dans la mise en place de projets favorisant la participation des enfants & ados

Équité de genre: Le produit accordera une attention particulière aux enfants les plus vulnérables et particulièrement les filles. Les études montrent que les filles participent moins à la vie publique et associative et utilisent moins les services et loisirs disponibles.

Partenaires de mise en œuvre: Les partenaires de mise en œuvre seront les ministères en charge de l'enfance, des affaires sociales, la société civile, les médias et les universités.

Gestion et coordination: La gestion et la coordination sur ce produit s'articuleront avec celles des produits 1 et 2, avec l'implication des partenaires cités ci-dessus, qui participeront aux échanges et aux discussions des comités de coordination et de suivi qui seront mis en place. Des mécanismes internes garantissant la participation effective des enfants, adolescents et jeunes dans le suivi des programmes seront mis en place.

2) Éducation de qualité pour tous enfants

L'effet escompté de la composante est: *D'ici fin 2019, l'État met en œuvre des politiques et des stratégies rénovées afin d'assurer un accès universel à une éducation de base de meilleure qualité, aux enfants (filles et garçons) du préscolaire et jusqu'à l'âge de 16 ans, avec une attention particulière aux groupes vulnérables et aux régions défavorisées ciblées.*

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser quatre produits.

Produit 2.1: Les partenaires nationaux et locaux disposent de capacités renforcées pour conduire, d'une manière participative, une réforme du système éducatif fondée sur le respect des droits de l'enfant, l'équité, l'inclusion, la qualité de l'enseignement et la bonne gouvernance du système.

Justification: Le produit représente les changements profonds attendus dans le système éducatif pour que celui-ci soit en accord avec les termes de la nouvelle constitution qui assure le droit à l'éducation, la qualité de l'enseignement et le principe de la non-discrimination, notamment pour les personnes à besoins spécifiques. Ainsi, le produit contribue à l'Effet 2 qui vise l'accès universel à une éducation de base de meilleure qualité pour tous les enfants.

Couverture géographique et population cible: Le produit 2.1 cible l'ensemble du pays. Il vise à installer des capacités qui font évoluer quelques dimensions dans l'ensemble du système éducatif. Il cible les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du programme d'inclusion scolaire.

Stratégie nationale: Depuis 2011, la démocratisation de la société tunisienne s'est accompagnée de revendications multiples: plus de demande de participation à la vie scolaire et de décentralisation demandée par la communauté éducative et la société civile, plus de formation aux droits de l'enfant, plus de demande d'équité pour les groupes vulnérables. Les gouvernements successifs ont répondu à ces demandes sans toutefois disposer d'une stratégie globale.

Problèmes prioritaires et solutions:

- L'élaboration de la réforme du système éducatif se fera avec la participation des parties prenantes, y compris la société civile. Le programme contribuera à renforcer cette participation, mais aussi à documenter les débats thématiques, à renforcer les compétences des techniciens de la réforme et poursuivre la veille et le plaidoyer sur les droits des enfants.
- Le projet inscrit dans la nouvelle constitution d'accorder aux régions davantage d'autonomie et de responsabilités implique que chaque Commissariat régional élabore un plan régional du secteur de l'éducation. Ce plan doit toutefois être attentif aux dimensions «droits de l'enfant», égalité entre filles et garçons, inclusion scolaire, qualité de l'éducation et bonne gouvernance. Le programme fournira un appui technique visant à accompagner l'élaboration de plans régionaux exemplaires quant au respect de ces dimensions;
- Le Ministère de l'éducation s'est engagé depuis 2003 dans l'intégration des enfants handicapés dans quelques écoles dans chaque région du pays. Bien que 3000 enfants handicapés aient été inscrits à l'école primaire en 2013/2014, l'insuffisance de formation des enseignants et l'insuffisance de moyens humains et matériels n'ont pas permis une prise en charge adaptée. Le programme apportera un appui technique à l'élaboration de la stratégie d'inclusion scolaire, qui se situe dans le cadre plus large de la réforme générale du système éducatif, en se basant sur les expériences acquises.

Équité de genre: Il est important de veiller à ce que la représentation des élèves dans les instances élues dans les établissements respecte l'égalité entre les genres; il faut aussi veiller à ce que l'accès aux activités socio-culturelles proposées par les établissements ne lèse pas les filles.

Partenaires de mise en œuvre: Direction Générale du cycle primaire, Direction Générale du cycle secondaire du Ministère de l'Éducation; DGEPSI; CENAFFE; CNIPRE; IGE; Commissariats

régionaux de l'éducation dans les régions ciblées. Direction Générale de la promotion sociale au Ministère des affaires sociales; Direction de la Médecine scolaire et universitaire au Ministère de la santé; Secrétariat d'état à la femme et à la famille; Handicap International; autres organisations de la société civile.

Gestion du programme: Les projets sont pilotés par un comité de pilotage dans lequel l'UNICEF et la société civile sont représentés. L'exécutif est assuré par une Direction Générale au niveau central et par les commissariats régionaux au niveau régional.

Produit 2.2: Le système d'éducation dispose de capacités améliorées pour offrir des services d'éducation préscolaire de qualité tenant compte des normes internationales et favorisant l'inclusion de tous les enfants, filles et garçons, notamment les plus vulnérables et dans les régions ciblées.

Justification: Le produit représente un changement dans la situation du secteur préscolaire (couvrant en Tunisie la tranche d'âge de 3 à 5 ans) et vise l'élargissement de l'apprentissage précoce à davantage d'enfants y compris aux plus vulnérables comme les enfants à besoins spécifiques. L'apprentissage précoce améliore de manière significative les performances scolaires des enfants au primaire et réduit la probabilité d'abandon. Ainsi, le produit contribue à l'Effet 2 sur l'accès universel à une éducation de base de meilleure qualité à tout enfant.

Couverture géographique: les régions ciblées sont celles où moins de 70% d'enfants en 1ère année du primaire ont suivi un enseignement préscolaire l'année précédente : Jendouba, Le Kef, Siliana, Kasserine, Kairouan.

Population cible: enfants 3-5 ans des régions ciblées, notamment ceux issus des groupes sociaux défavorisés et les enfants à besoins spécifiques.

Stratégie nationale: La tutelle administrative sur le préscolaire est exercée par le Ministère des sports, de la jeunesse, de la femme et de la famille (MSJFF) pour les jardins d'enfants (enfants 3-4 ans); le Ministère des affaires religieuses (MAR) pour les koutabs (enfants 3-4 ans); et le Ministère de l'éducation (ME) pour l'année préparatoire (enfants de 5 ans). Les jardins d'enfants, dont la grande majorité relève du secteur privé, appliquent des curricula modernes tandis que les koutabs appliquent des curricula centrés sur la religion. Le gouvernement a décidé la généralisation de l'année préparatoire d'ici 2019. Le Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Femme organise, quant à lui, la mise en place de jardins d'enfants publics dans les zones défavorisées pour en contrepartie la fermeture des JE privés qui ne sont pas aux normes. La communication en direction des familles se construira à partir de la stratégie d'éducation parentale qui a été élaborée lors du cycle passé.

Problèmes prioritaires et solutions:

- La stratégie nationale pour le secteur préscolaire est incomplète. L'éducation préscolaire doit être unifiée et son ancrage aux normes internationales assuré. L'appui du programme portera sur l'élaboration d'un référentiel de qualité sensible au genre et qui respecte les droits de l'enfant, y compris une tolérance zéro en matière de maltraitances faites aux enfants dans les structures. La réforme du système éducatif devra intégrer le préscolaire.
- Les secteurs public et privé de la petite enfance sont peu présents dans les zones défavorisées et les zones rurales. Cette situation nécessite un redéploiement du secteur public dans ces zones et une définition plus claire de la complémentarité entre secteurs public et privé. Le soutien du programme contribuera à l'élaboration d'une cartographie des régions ciblées et à la mobilisation des fonds pour la mise à niveau et /ou la création de nouveaux espaces préscolaires;
- L'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans le préscolaire reste très faible. Le programme soutiendra l'élaboration et l'adoption de nouvelles mesures dans la stratégie d'ensemble du préscolaire pour garantir l'accessibilité des classes et un accueil adapté de la part des animateurs;

- Pour assurer une utilisation optimale des établissements, le programme appuiera l'élaboration d'une stratégie de communication qui sensibilisera les familles à l'importance de l'éducation préscolaire et aux pratiques familiales permettant un développement harmonieux du jeune enfant.

Équité de genre: Il n'y a aucune indication que l'utilisation des établissements préscolaires diffère selon le genre. Mais étant donné que les groupes les plus vulnérables n'ont eu droit qu'à un accès limité, on comptera sur des campagnes de communication vers les familles pour élargir cet accès et veiller à ce que l'équité de genre soit maintenue. En outre, une attention particulière sera accordée au respect de l'égalité entre les sexes dans le contenu et les pratiques éducatives des établissements.

Partenaires de mise en œuvre: Secrétariat d'état à la femme et à la famille; ministères en charge de l'éducation et des affaires religieuses; Union Tunisienne de Solidarité Sociale; groupements professionnels des jardins d'enfants et écoles privées; autres associations de la société civile.

Gestion du programme: Les programmes portant sur les jardins d'enfants seront gérés avec la Direction Générale de l'enfance (Secrétariat d'état à la femme et à la famille). Les programmes portant sur l'année préparatoire et relevant du ministère de l'éducation sont gérés par la Direction générale du Cycle Primaire et les commissariats régionaux des régions ciblées. La société civile est représentée dans les comités de pilotage des différents projets aux niveaux central, régional et local.

Produit 2.3: Le système éducatif est capable de limiter l'abandon et l'échec scolaires en utilisant une approche participative décentralisée, centrée sur l'enfant (filles et garçons) et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Justification: Plus de 100 000 enfants en âge d'être à l'école ne sont pas scolarisés ou quittent le système scolaire. En 2012-2013 le taux national de redoublement était de 16,5% au collège et de 16,2% au lycée; le taux national d'abandon était de 10,5% au collège et de 12,7% au lycée. Le produit 2.3 vise à introduire des mesures et à créer un environnement scolaire susceptibles de diminuer de manière significative l'abandon et l'échec scolaires. Ainsi le produit 2.3 contribuera à l'effet 2 qui vise l'accès de tous les enfants de moins de 16 ans à une éducation de meilleure qualité particulièrement ceux des zones défavorisées.

Couverture géographique: les régions ciblées sont celles où les taux de redoublement et d'abandon scolaires sont supérieurs aux moyennes nationales, notamment dans les trois gouvernorats du Centre Ouest et d'autres gouvernorats comme Mahdia, Nabeul, Kébili, Tataouine ou Médenine.

Population cible: enfants et adolescents de 6 à 16 ans des régions ciblées.

Stratégie nationale: Diverses mesures et projets de lutte contre l'échec et l'abandon scolaires (par exemple le projet PEP et le Projet PASS) ont été mis en œuvre par le Ministère de l'éducation avec ses partenaires comme les Ministères des Affaires Sociales et de la Santé, et l'UNICEF. L'absence d'une stratégie nationale en la matière, la discontinuité dans les projets engagés, le pilotage trop centralisé et défaillant, la responsabilisation réduite des équipes d'établissement et l'implication faible des parents et de la société civile ont réduit la portée de ces programmes.

Problèmes prioritaires et solutions:

- Actuellement il n'y a pas de stratégie nationale de lutte contre l'échec et l'abandon scolaires. Le programme apportera un appui à certains volets de la stratégie comme l'unification et la généralisation des dispositifs sociaux (CAS, Cellules d'écoutes) tout en veillant à ce que les approches fassent partie intégrante de la réforme du système éducatif et tiennent compte des expériences réussies.
- Bien que cela soit prévu par la loi, les établissements scolaires ne disposent pas le plus souvent de projet d'établissement réalisé de manière participative et visant à assurer un suivi et appui aux élèves en difficulté scolaire. Le programme appuiera le renforcement de

capacités des formateurs régionaux de chefs d'établissement dans l'élaboration de tels projets.

- Le suivi des résultats scolaires par l'école et les parents et des actions correctrices au profit des élèves en difficulté, peuvent être mieux assurés. Le programme va contribuer à la mise en place et à l'expérimentation d'une plateforme multicanal d'information et d'alerte des parents et des différents intervenants.
- Le programme compte contribuer à l'élaboration d'une stratégie de communication en direction des parents afin qu'ils deviennent des partenaires dans l'éducation et la scolarisation de leurs enfants.

Équité de genre: L'échec et l'abandon scolaires touchent deux fois plus de garçons que de filles au niveau du collège. Toutefois les filles subissent encore des discriminations lorsque, malgré leur réussite scolaire, elles sont contraintes de travailler pour assurer un revenu complémentaire à leurs familles. Le programme veillera à ce que ses interventions puissent réduire ces comportements sociaux discriminatoires à l'égard des filles.

Mesures d'accompagnement: Rationalisation de l'attribution des allocations scolaires financières distribuées aux familles nécessiteuses ayant des enfants scolarisés (programme national existant), sur la base de critères objectifs.

Partenaires de mise en œuvre: Direction Générale du cycle primaire, Direction Générale du cycle secondaire du Ministère de l'Éducation; CNTE; CENAFFE; Commissariats régionaux de l'éducation dans les régions ciblées; Direction Générale de la promotion sociale du Ministère en charge des affaires sociales; Direction de la Médecine scolaire et universitaire du Ministère de la santé; associations de la société civile.

Gestion du programme: Les projets sont en principe pilotés par un comité de pilotage dans lequel l'UNICEF et la société civile sont représentés. L'exécutif est assuré par une D.G. au niveau central et par les commissariats régionaux au niveau régional.

Produit 2.4: Les partenaires nationaux et locaux y compris de la société civile disposent des connaissances et de capacités pour transmettre les compétences aux adolescents et jeunes, filles et garçons, dans des zones ciblées, pour mieux les préparer à réussir dans leur vie.

Justification: Le produit contribuera à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base des filles et des garçons, en facilitant la mise à disposition des professionnels de l'éducation d'outils de développement de compétences et d'aptitudes chez les adolescents et jeunes en faveur d'une lutte contre l'abandon et l'échec scolaires, une meilleure intégration socio-professionnelle et la prévention des comportements à risque. Ainsi le produit contribue à l'Effet 2 qui vise l'accès universel à une éducation de base de meilleure qualité à tous les enfants.

Couverture géographique: Le produit touchera les zones les plus concernées par l'abandon scolaire et par la prévalence des comportements à risque chez les adolescents et jeunes. Concernant l'abandon scolaire, les régions ciblées sont celles où les taux de redoublement et d'abandon scolaires sont supérieurs aux moyennes nationales (17,4% pour le collège et 16,8% pour le lycée).

Stratégie nationale: La Direction de la médecine scolaire et universitaire (DMSU) a adopté le développement des compétences de vie comme outil de lutte contre la toxicomanie chez les adolescents et jeunes scolarisés. Depuis 2012 et avec le soutien de l'UNICEF, la DMSU collabore avec le Ministère de l'éducation pour la mise en place d'un programme d'habilitation en compétences de vie pour les collégiens de la 7ème à la 9ème année de l'enseignement de base. Ce projet, s'étalant sur 3 ans (2013-2015), constituera une base pour l'atteinte du produit.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Le système éducatif n'intègre pas l'approche compétences et aptitudes à la vie dans les méthodes d'enseignement, ce qui constitue un frein à la réussite scolaire. Le programme appuiera l'élaboration et le suivi d'une stratégie de développement des compétences chez les adolescents et jeunes à partir d'une expérimentation dans un ensemble d'écoles. Les acteurs concernés par le développement des compétences et aptitudes, y compris les adolescents et jeunes eux-mêmes, participeront activement à l'élaboration et au suivi de cette stratégie.
- Les bonnes pratiques au sein des classes en matière de transmission des compétences ne sont pas suffisamment documentées et capitalisées. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, le programme veillera à ce qu'un modèle d'expériences réussies et de bonnes pratiques ayant permis l'acquisition de compétences et d'aptitudes à la vie chez les adolescents et jeunes en milieu scolaire soit développé et documenté de façon participative. De plus, un appui sera fourni à la réalisation d'un paquet d'outils à l'usage des intervenants auprès des adolescents et jeunes pour le développement des compétences de vie se basant sur les expériences déjà menées. Ce paquet inclura un cadre théorique sur les compétences à développer chez les adolescents et jeunes et des guides pratiques spécifiques aux groupes de professionnels travaillant auprès des adolescents à l'école et d'autres supports pour les ados eux-mêmes. Ces deux éléments (l'expérimentation en milieu scolaire et le paquet d'outils) constitueront une base pour l'élaboration de la stratégie de développement des compétences et aptitudes à la vie chez les adolescents et jeunes.
- Le milieu scolaire n'est pas souvent considéré comme le lieu où les adolescents et jeunes peuvent développer leur sens de citoyenneté active. Le programme vise donc à appuyer un dispositif de suivi et d'évaluation des pratiques d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté dans la vie scolaire, pour qu'il soit opérationnel et pour qu'il implique les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux.
- Les institutions gouvernementales, ainsi que les organisations de la société civile qui interviennent auprès des adolescents et des jeunes dénoncent le manque de réseautage entre elles. Le programme vise donc à soutenir une coordination entre tous les acteurs qui facilitera la capitalisation et la diffusion des expériences réussies, ainsi qu'un échange d'expériences et une synergie entre eux.

Equité de genre: Les outils de référence et les actions à mener prendront en compte les spécificités liées au genre: L'abandon scolaire touche deux fois plus de garçons que de filles au niveau du collège. Dans certaines zones rurales, la déscolarisation des filles est plus forte à cause de leur entrée précoce dans le monde du travail. La prévalence du tabagisme et de la consommation d'alcool, est plus importante chez les garçons que chez les filles

Mesures d'accompagnement: Dans le cadre de la refonte du dispositif actuel de cellules d'écoute des élèves et de cellules d'action sociale en milieu scolaire (CASS) les ministères concernés (éducation, santé, affaires sociales) envisagent d'appuyer la transmission des compétences et aptitudes à la vie par les intervenants dans ces structures (par exemple, en mettant à la disposition des adolescents et jeunes des informations et les aidant à s'orienter face aux problèmes rencontrés.

Partenaires de mise en œuvre: Direction de la médecine scolaire et universitaire, Ministère de la santé; Direction Générale du cycle secondaire (Direction de la vie scolaire du Ministère de l'Éducation); ATEC; Association 23 Décembre pour la protection de l'enfant (Kasserine); Ado +; autres associations de la société civile.

Gestion et coordination: La gestion et la coordination de ce volet de la composante éducation seront assurées conjointement par la DMSU, la Direction Générale du cycle secondaire et la Direction de la Vie Scolaire. Les associations opérant auprès des adolescents et jeunes seront également impliquées dans la coordination et l'implémentation des actions, en particulier au vu de leur présence sur le terrain et leur capacité à intervenir au sein des classes.

3) Protection de l'enfant et de l'adolescent

L'effet escompté de la composante est: *Les enfants et adolescents (filles et garçons), en besoin de protection contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence, bénéficient d'une prévention améliorée et équitable et des mesures appropriées pour y faire face, conformes au cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.*

Afin d'atteindre l'effet escompté, le programme entreprendra de réaliser quatre produits.

Produit 3.1: La législation et les politiques régissant les systèmes de protection sont davantage en harmonie avec la constitution et les normes internationales y compris celles relatives à l'équité et le genre.

Justification: Le produit représente des changements profonds dans le cadre et le système de la protection des enfants pour pouvoir répondre aux termes de la nouvelle constitution. Le point de départ du produit sera une vision stratégique du secteur à travers une politique intégrée et une amélioration de la protection juridique des enfants. L'accent sera mis sur les problématiques telles que l'exploitation sexuelle et les châtiments corporels. Ainsi le produit contribue à l'Effet 3 qui vise une protection renforcée des enfants et adolescents contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.

Couverture géographique et population cible: Le produit cible l'ensemble du système de protection de l'enfance. Tous les enfants et adolescents vulnérables vont tirer profit du produit.

Stratégie nationale: Le domaine de la protection est caractérisé par un ensemble de mesures et services qui ne constituent pas un système cohérent, intégré et activement coordonné.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- L'évaluation de la composante du programme protection a révélé l'absence d'une approche systémique dans le domaine de la protection. La coordination entre les différents intervenants et l'engagement de certains secteurs comme l'éducation et la santé devront être renforcés pour assurer un impact meilleur sur les enfants. Le programme fournira une assistance technique pour l'élaboration de manière participative d'un document de politique intégrée de protection de l'enfant et de l'adolescent privilégiant les approches préventives et intersectorielles et tenant compte des besoins spécifiques des filles et des garçons. Cet effort sera accompagné par un plaidoyer auprès des décideurs et des consultations élargies avec les différentes parties prenantes y compris les enfants. Le plaidoyer couvrira également la question de la gouvernance et du leadership.
- Des lacunes persistent au niveau de certains textes de loi et leur application. Le programme fournira une assistance technique à l'élaboration de projets de loi et textes d'application pour assurer une meilleure protection des enfants et adolescents filles et garçons victimes de violence, de maltraitance, d'abus ou d'exploitation.⁷ L'effort sera appuyé par le plaidoyer sous forme de documents et événements.
- Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la CDE le programme appuiera l'élaboration du rapport national de suivi au Comité des Droits de l'Enfant dû en 2017. L'approche sera participative, privilégiant le débat public sur les défis et le renforcement des capacités des intervenants y compris la société civile dans le monitoring et le rapportage.

⁷ Projet de loi sur la protection de l'enfant victime de violence; amendement du code pénal en matière de violence sexuelles contre les garçon et mariage de la fille victime de viol avec son agresseur; loi-cadre sur les violences à l'égard des femmes et des filles et texte d'application des dispositions du CPE réglementant le corps des délégués à la liberté surveillée

Équité de genre: L'équité de genre en tant qu'approche transversale sera soulignée tout au long du processus d'élaboration de la politique intégrée de protection de l'enfance. Les textes législatifs pouvant être promulgués ou amendés en tiendront également pleinement compte, par exemple ceux concernant la violence basée sur le genre et les violences sexuelles contre les filles et les garçons.

Partenaires de mise œuvre: Ministère des affaires sociales (DGPS; CRESS, INPE, DGIT), de la femme et de la famille (DGE, DGPE, ODE, DGFF); Ministère de l'éducation; Ministère de la santé; Ministère de la justice (CEJJ, IG); Association des avocats; ATDE ; ATFD; autres organisations de la société civile; média.

Gestion et coordination: La gestion du produit sera assurée par les départements et associations concernés cités plus haut. Un comité de pilotage présidé par le Ministère chargé de l'enfance sera mis en place, pour coordonner l'élaboration de la politique. Le plaidoyer pour la création d'une instance de coordination à l'instar du Conseil Supérieur de l'Enfance sera fait pour améliorer la gouvernance et renforcer le leadership.

Produit 3.2: Les intervenants de la protection de l'enfance privilégient les solutions de prise en charge familiale des enfants en danger ou handicapés en vue de prévenir le placement institutionnel.

Justification: Le produit représente un changement dans le mode de prise en charge de substitution des enfants dépourvus de milieu familial, temporairement ou définitivement, privilégiant le placement familial et le maintien dans les familles d'origine. Ainsi le produit contribue à l'Effet 3 qui vise une protection renforcée des enfants et adolescents contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence, partant du fait que les enfants placés dans les institutions sont plus vulnérables et potentiellement exposés à la violence.

Couverture géographique: Pour ce qui est stratégie, communication et plaidoyer, le produit sera au niveau national. L'appui institutionnel ciblera 13 régions disposant d'unités de vie associatives, parmi lesquelles quatre bénéficieront d'un appui sur l'accompagnement de familles et enfants.

Population cible: Pour ce qui est stratégie, communication et plaidoyer, le produit couvre tous les enfants en danger ou handicapés. L'appui institutionnel ciblera au moins 1200 enfants en danger ou handicapés originaires de 1200 familles y compris des familles monoparentales et des mères célibataires.

Stratégie nationale: Des efforts pour la désinstitutionalisation ont été menés depuis 2002 avec des résultats positifs mais assez limités. Surtout le placement des enfants dans un milieu familial dans l'attente d'une solution de placement stable et définitive reste problématique. L'élaboration d'une stratégie nationale définissant le rôle et les objectifs des institutions est urgente.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Actuellement le placement institutionnel, définitif ou provisoire, est préconisé dans les situations d'abandon spontané des enfants nés hors mariage. L'absence d'une stratégie intégrée de désinstitutionalisation en ligne avec les politiques de protection, le manque de programmes d'appui aux mères célibataires et aux familles vulnérables ainsi que les capacités institutionnelles limitées pour l'accompagnement et le suivi des enfants, sont des aspects essentiels à aborder. Le programme fournira un appui technique à l'élaboration d'une stratégie nationale de désinstitutionalisation et des plans d'action y afférents. Le processus d'élaboration sera participatif avec des concertations multisectorielles et régionales et une forte implication de la société civile. Des événements de plaidoyer sont prévus pour insérer cette stratégie dans la politique de protection sociale et de créer des synergies avec les programmes sociaux d'appui aux familles vulnérables.
- Une assistance technique sera fournie pour le développement des services d'appui psychosocial aux familles des enfants en danger ou nés hors mariage. Une attention particulière sera portée à l'autonomisation des mères célibataires qui gardent leurs enfants.

- Pour faciliter le recrutement des familles d'accueil, le programme soutiendra la création d'une banque de données sur ces familles, ainsi que l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'information pour leur recrutement, qui se fera sur la base des critères de sélection. Pour la formation de ces familles, l'élaboration des modules sera appuyée.
- Un appui aux structures d'accueil est prévu pour améliorer l'accompagnement et le suivi des enfants hors institution. Il s'agit de quatre centres intégrés, quatre unités de vie associatives et l'INPE. Le programme soutiendra le développement d'outils, la redéfinition des missions des structures et le renforcement des compétences des personnels.

Equité de genre: Les interventions prendront en compte la nécessité d'un changement dans les normes sociales qui sont discriminatoires à l'égard des mères avec enfants nés hors mariage.

Partenaires de mise en œuvre: Ministères des affaires sociales, de la femme et de la famille (INPE, Centre Essaned, DGE, CIJEs); Ministère de la santé; Ministère de la justice; Réseau Amen pour l'enfance; SOS villages d'enfants; Association Amal; autres associations de la société civile.

Gestion et coordination: Un comité de pilotage, présidé par le ministère chargé de l'enfance suivra la mise en œuvre. L'ensemble des partenaires cités plus haut feront partie du comité de pilotage.

Produit 3.3: Les acteurs de la justice juvénile (judiciaires et extrajudiciaires) ont des capacités suffisantes pour assurer une application de la loi plus respectueuse des droits des enfants et adolescents en contact avec la loi (victimes, témoins et auteurs) en tenant compte des besoins des filles et des garçons

Justification: Le produit représente un changement dans les capacités et comportements des institutions judiciaires et extrajudiciaires de sorte que les enfants en contact avec la loi soient traités en respect des normes internationales et nationales de droits de l'enfant et de l'équité. Ainsi le produit contribue à l'Effet 3 qui vise une protection renforcée des enfants et adolescents contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.

Couverture géographique et population cible: Le produit couvre le territoire national avec des actions ciblées dans les six gouvernorats où le nombre d'affaires d'enfants en contact avec la loi est le plus élevé: Tunis, Ben Arous, Manouba, Ariana, Sfax et Gabes. D'autres gouvernorats pourraient être ajoutés. Le produit touchera environ 15 000 enfants en contact avec la loi, parmi lesquels 12 000 enfants en conflit avec la loi, débutants, récidivistes et les enfants victimes et témoins identifiés dans toutes les régions.

Stratégie nationale: La stratégie nationale est basée sur le CPE, dont l'application reste très faible. Aucune disposition juridique ou institutionnelle n'est prévue pour les enfants victimes et témoins.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- Le système de justice spécifique aux enfants reste insuffisant en dépit d'un arsenal juridique avancé. Il y a un écart entre les textes de loi et leur application effective, et une insuffisance de capacités des acteurs (judiciaires et extrajudiciaires) à toutes les étapes de la procédure, qui se concrétise par un recours très limité à la médiation et aux mesures éducatives de substitution à la privation de liberté. Des actions de formation continue et initiale sont envisagées pour améliorer le niveau des professionnels de la justice pour les enfants et des concertations seront soutenues pour les amener à réfléchir sur une meilleure application du CPE. Des visites d'études seront organisées dans des pays reconnus pour leurs bonnes pratiques et des formations seront offertes aux professionnels.
- Des discussions se tiennent pour assurer la mise en place effective d'un corps de délégués à la liberté surveillée (DLS) prévu dans l'article 107 du CPE mais jamais mis en œuvre. Ce corps de DLS est un maillon nécessaire dans la chaîne de justice juvénile pour assurer la possibilité du recours aux mesures éducatives en milieu ouvert. L'appui se fera à travers un

plaidoyer pour la promulgation de textes d'application réglementant la profession, l'institutionnalisation d'un référentiel de compétences et des formations spécifiques ainsi que des visites d'études dans des pays avancés dans le domaine. Des interventions d'informations se feront auprès des familles des enfants en conflit avec la loi sur ce mécanisme et les modalités d'y recourir.

- Les enfants et adolescents victimes et témoins ne bénéficient d'aucune protection juridique ni de services spécialisés de réhabilitation et de prise en charge. Dans cinq des six gouvernorats cibles, le programme soutiendra des programmes pilotes pour l'assistance en faveur des enfants victimes et enfants témoins en conformité avec les lignes directrices des Nations Unies. Pour ce faire, il est essentiel qu'une législation appropriée soit préparée, ce qui est prévu par le produit 3.1.

Équité de genre: Les problématiques de genre demandent des réponses différenciées par les acteurs judiciaires et les services sociaux. Ces aspects figureront dans les modules de formation à élaborer, ainsi que dans toutes autres interventions visant l'amélioration des connaissances et le transfert des bonnes pratiques.

Partenaires de mise œuvre: Ministère de la justice; Ministère de l'intérieur; Ministères en charge des affaires sociales, de la femme et de la famille; Ministère de l'éducation; associations de la société civile.

Gestion et coordination: Les interventions seront coordonnées à travers un comité de pilotage présidé par le Ministère de la justice et un comité technique ainsi que des mécanismes régionaux de suivi et de coordination.

Produit 3.4: Les familles, la société civile et les intervenants de tous les secteurs travaillant pour et avec les enfants ont accès aux informations leur permettant de contribuer à la protection des enfants contre la violence, notamment basée sur le genre

Justification: Le produit vise à ce que les familles, la société civile et les services sociaux aient accès à l'information leur permettant de prendre conscience des méfaits de la violence sur les enfants et de leur offrir des alternatives à l'éducation violente. Ainsi le produit contribuera à l'atteinte de l'Effet 3 qui vise une protection renforcée des enfants et adolescents contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.

Couverture géographique et population cible: Le produit ciblera l'ensemble des acteurs, familles, intervenants sociaux, éducateurs, personnel de la santé et de la société civile œuvrant dans le domaine de l'enfance sur tout le territoire avec un ciblage de cinq gouvernorats issus des trois régions du centre-ouest, sud-ouest et nord-est.

Stratégie nationale: Un Plan d'Action national de lutte contre la violence a été établi en 2007, mais n'a pas réellement été mis en œuvre, du fait d'une faiblesse dans la coordination et à un manque de collaboration de certains secteurs clés. Basé sur les initiatives réussies par les Ministères en charge de la famille, des affaires sociales, de la santé et de l'éducation, ainsi que grâce au rôle très actif de la société civile, une revitalisation de ce plan pourrait être envisagée.

Problèmes prioritaires et réponses du programme:

- L'évaluation de la composante protection de l'enfance a révélé que l'approche intersectorielle constitue une faiblesse du système de protection. Ce produit prévoit le renforcement de la coopération entre les différents partenaires (santé, éducation, affaires sociales, famille, société civile, médias) pour créer une synergie et mener des actions communes ciblant des pratiques sociales menaçant la protection des enfants, filles et garçons, comme la violence, la maltraitance, l'abus, l'exploitation.
- L'ancrage des habitudes, croyances et pratiques sociales est souvent à l'origine de la banalisation, la tolérance et/ou l'acceptation des actes d'abus et de violence subis par

l'enfant. La réponse nécessite des interventions de communication ciblées pour contribuer au changement social et pour que des phénomènes comme la violence, confirmés par les évidences, ne restent pas dans l'ombre, dissimulés des regards ou tolérés par des normes socioculturelles. Comme le recommande l'évaluation de la composante Protection, des études comportementales permettront de mieux appréhender les phénomènes de violence contre les enfants, notamment sexuelles, mais également les autres formes de maltraitements, d'exploitation et d'abus contre les enfants. Le plan de communication visera à sensibiliser le public afin de changer les mentalités et les normes sociales et aider les parents à acquérir de nouvelles aptitudes éducatives basées sur la discipline positive et le respect de la dignité de l'enfant. La stratégie d'éducation parentale pourrait servir de point d'entrée pour la sensibilisation des parents, familles, grand public et société civile en matière de protection de l'enfant (prévention de risques et prise en charge). Ce produit prévoit le développement d'initiatives et d'opportunités où les enfants et adolescents vulnérables peuvent exprimer leurs points de vue sur les situations de danger qui peuvent les menacer et les manières de s'en prémunir dans le respect des règles déontologiques et de l'intérêt de l'enfant.

- Les intervenants sociaux ne disposent pas de connaissances et aptitudes suffisantes leur permettant d'agir en faveur d'une protection effective des enfants et des adolescents. Un plaidoyer auprès des décideurs sur les conséquences de la violence et ses coûts humains et socio-économiques est à mener en vue d'intégrer des informations et des messages concernant la protection de l'enfant, fille et garçon, dans les cursus de formation de base des prestataires des services sociaux. Il permettra également d'habiliter les intervenants de tous les secteurs en relation avec les enfants comme les médecins, éducateurs ou enseignants à identifier, surveiller et signaler les menaces qui mettent les enfants en danger et notamment les cas de violence contre les enfants sous toutes formes.
- La société civile n'est pas encore en mesure d'agir comme acteur dans le domaine de la protection de l'enfant et de mener des actions de proximité auprès des communautés et familles notamment les plus vulnérables et des zones où les services de l'état ne sont pas présents. Au cours du prochain cycle le programme et ses partenaires accorderont une attention particulière à la formation et l'accompagnement des acteurs de la société civile œuvrant en faveur des enfants afin de les outiller pour être un acteur actif dans le domaine de la protection des enfants et des adolescents.

Équité de genre: Les différentes interventions qui seront entreprises dans le cadre de ce produit tiendront en compte l'équité du genre. Ce principe sera appliqué dans la mise en œuvre des actions destinées aux familles, société civile, intervenants sociaux, enfants et adolescents, filles et garçons.

Partenaires de mise œuvre: Les actions seront menées par les partenaires de l'UNICEF concernés par la protection de l'enfant notamment les Ministères en charge de la femme, de la famille et de l'enfance, de la santé, et des affaires sociales en étroite collaboration avec la société civile et des médias avec une participation effective des enfants et adolescents.

Gestion et coordination: Une plateforme favorisant la coordination et le réseautage entre les différents intervenants (gouvernementaux, société civile, média, famille, etc.) sera mise en place au niveau central, régional et local, pour une meilleure coordination et protection de l'enfant.

4) Composante Intersectorielle:

La composante intersectorielle servira d'appui à l'ensemble des autres composantes à travers la mise à disposition des personnels d'appui pour l'ensemble du programme de coopération, aussi bien dans le domaine du suivi-évaluation et du plaidoyer que dans l'appui opérationnel. Cette composante vient en complément des appuis au programme réparti dans les trois composantes. En outre, on aura également noté dans les différentes composantes le recours à des stratégies transversales, comme la gestion des connaissances, le renforcement de capacités, la coopération Sud-Sud ou triangulaire et la promotion des innovations qui soutiendront l'ensemble du programme.

En particulier, la stratégie de communication pour le développement (CPD) sera mise en œuvre dans toutes les composantes à travers les trois actions stratégiques combinées de plaidoyer, de mobilisation sociale et de communication pour le changement de comportements en faveur des droits des enfants et de l'égalité des sexes. Quatre thématiques bénéficieront d'une attention plus grande, à savoir : la lutte contre l'abandon scolaire, la lutte contre les violences faites aux enfants, la promotion de la participation des enfants et adolescents, ainsi que le développement du jeune enfant et du préscolaire. En effet, sur ces thématiques, l'existence de normes sociales ou de pratiques familiales contraires explique grandement les phénomènes évoqués. Les actions de CPD cibleront les divers détenteurs d'obligations, notamment les décideurs politiques, les membres du Parlement et les leaders d'opinion, les responsables de la société civile, les professionnels des médias, les responsables et cadres des universités pour les amener à prendre des décisions ou s'engager à agir. Les prestataires de service et les membres de la communauté, aussi bien que les parents, seront également ciblés pour adopter les pratiques favorables à l'enfant. Les enfants, adolescents et jeunes, notamment les plus vulnérables, seront capacités à réclamer leurs droits et à faire entendre leur voix.

L'intégration et la convergence des différentes interventions sectorielles seront recherchées à travers un ciblage géographique dans les gouvernorats dans lesquels les indicateurs sociaux combinés sont les plus préoccupants et dans lesquels il est prévu des interventions dans chacune des trois composantes, à savoir notamment les trois gouvernorats du Centre Ouest (Kasserine, Sidi-Bouزيد et Kairouan) ainsi que deux gouvernorats du Nord-Ouest (Siliana et Jendouba), ou dans une partie de ces gouvernorats. Cette intégration sera soutenue par une volonté partagée par les deux parties signataires de renforcer la collaboration et la coordination entre les secteurs sociaux et plus largement entre les divers secteurs du développement au niveau décentralisé et au niveau national. En terme de ciblage, on aura également noté une attention systématique accordée aux enfants handicapés dans chaque composante, ainsi qu'à des catégories d'enfants vulnérables et en particulier aux adolescents, filles et garçons, vulnérables.

Ressources budgétaires 2015-2019 (en milliers de dollars américains) ⁸

	2015		2016		2017		2018		2019		Total	
	RR	AR	RR	AR								
Politiques Sociales	270	140	270	140	270	140	270	140	270	140	1,350	700
Éducation	240	460	240	460	240	460	240	460	240	460	1,200	2,300
Protection	240	360	240	360	240	360	240	360	240	360	1,200	1,800
Intersectorielle	158	40	158	40	158	40	158	40	158	40	790	200
TOTAL	908	1 000	4 540	5 000								

⁸ Ces ressources budgétaires sont des montants estimés, qui dépendent de la disponibilité actuelle des ressources globales de l'UNICEF en matière de ressources régulières (RR) et de la disponibilité des contributions mobilisées à des fins spécifiques auprès de partenaires financiers pour les autres ressources (AR). Les répartitions de fonds indiquées dans ce tableau sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise en œuvre dudit plan

Partie V: Stratégie de partenariat

5.1 Dans ce programme, le Gouvernement et l'UNICEF accorderont une place privilégiée à la création de partenariats entre les secteurs public et privé, les partenaires sociaux, la société civile, les médias et les organisations internationales pour promouvoir les droits de tous les enfants en Tunisie.

5.2 La collaboration avec les institutions académiques et de recherche portera sur le partage de connaissances autour de l'enfance, l'institutionnalisation de formations et de la recherche, ainsi que le recensement d'approches novatrices.

5.3 Les partenariats avec les ONGs et Organisations de la Société Civile seront poursuivis afin de renforcer leurs capacités en termes d'accompagnement des enfants vulnérables.

5.4 Avec le secteur privé, une réflexion sur sa responsabilité sociale sera engagée.

5.5 Avec les médias, le partenariat s'établira par le renforcement des capacités en matière de programmation et d'éthique vis-à-vis de l'enfant et la promotion de sa participation à la production médiatique.

5.6 Dans le cadre de la cohérence entre organismes des Nations Unies, un programme conjoint est envisagée notamment dans le domaine de la santé maternelle et néonatale. La collaboration sera également renforcée dans le cadre des groupes thématiques des axes de l'UNDAF, notamment dans le domaine de la protection sociale et des réformes des secteurs sociaux, sur la jeunesse et le genre. A travers la possible mise en place du Socle de Protection Sociale, une collaboration entre l'OIT, et les autres agences des Nations Unies, sous la coordination du Coordinateur Résident, sera établie.

5.7 Des partenariats avec des organisations internationales seront établis afin de créer des synergies dans le cadre des différentes composantes. Les partenariats stratégiques avec la Banque mondiale et l'Union européenne pour l'appui aux réformes sociales et de la justice seront renforcés. Le partenariat établi avec l'union Européenne depuis 2013 et qui se prolongera jusqu'en 2016 dans le domaine de la Justice pour les Enfants est en effet une opportunité d'apprentissage dans un tel partenariat autour de la réforme de la justice, et pourrait donner lieu à des développements dans les autres domaines de réforme des secteurs sociaux, notamment la Protection de l'Enfant ou l'Education ou dans les secteurs comme la Justice, la Planification ou l'Intérieur. De même, le partenariat stratégique établi avec la Banque Mondiale dans le domaine de la réforme du système de protection sociale pourra se renforcer dans l'appui à la mise en œuvre de ces réformes dans plusieurs composantes du programme et secteurs (Protection Sociale, Education, Jeunesse et Santé).

5.8 Par ailleurs, le partenariat établi avec la Coopération Italienne dans le domaine de la Protection de l'Enfant, servira également de modèle, pour établir d'autres partenariats stratégiques avec des coopérations bilatérales dans des domaines comme la promotion de la participation des adolescents et des jeunes, l'éducation citoyenne et aux compétences psychosociales ou la lutte contre les violences faites aux enfants.

5.9 Les expériences en cours de coopération Sud-Sud seront poursuivies dans le cadre d'échanges d'expériences, de visites d'étude, mais surtout l'établissement de coopérations interinstitutionnelles bilatérales ou triangulaires. Une attention accrue sera consacrée aux partenariats avec les organismes spécialisés dans les questions de genre pour la prise en compte de l'autonomisation des filles et des femmes et du genre dans tous les aspects du programme.

Partie VI: Gestion du programme

Modalités de coordination, de planification et de mise en œuvre

6.1 Le Programme de Coopération sera exécuté sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères. La planification, l'exécution et le suivi du Programme relèvent directement des ministères sectoriels concernés, qui seront les interlocuteurs principaux de l'UNICEF, tel que décrit en Partie IV du présent document veillant à la bonne marche du programme de coopération, en collaboration étroite avec l'UNICEF. Pour chaque projet ou action, un fonctionnaire du gouvernement sera désigné qui, en collaboration avec l'UNICEF homologue désigné, aura la responsabilité générale de la planification, la gestion et le suivi des activités du projet ou action.

6.2 Des plans de travail, annuels ou biennaux, (PTA) seront développés pour chaque composante de programme. Ils détailleront les résultats, les activités à mener, les institutions responsables de la mise en œuvre, les calendriers d'exécution ainsi que les apports de l'UNICEF et du Gouvernement. Les PTA seront révisés et validés par les chargés des départements ministériels concernés et signés, en début de chaque année ou chaque deux ans, par les Ministres ou leur représentants et par le Représentant de l'UNICEF.

6.3 Le programme sera exécuté au niveau national et au niveau des gouvernorats ciblés par chaque composante, et comme décrit en partie IV du présent document. Au niveau national, les Ministères assurent avec l'UNICEF la co-responsabilité de la planification des actions et leur suivi, en incluant des représentants régionaux, selon la nature des activités à mettre en œuvre. Au cas où des comités de pilotage sectoriels et intersectoriels sont mis en place pour assurer le suivi d'exécution des axes du programme de coopération, l'UNICEF sera appelé à y être représenté. Dans les gouvernorats couverts par le Programme, la planification, l'exécution et le suivi des activités des projets se feront en collaboration avec les différentes directions régionales et les services centraux, avec l'implication des services techniques concernés, les ONG et associations, le cas échéant.

6.4 Des mécanismes de coordination et de collaboration intersectorielle seront recherchés et développés, y compris avec les autres agences du système des Nations Unies pour la gestion des programmes conjoints et dans le cadre des groupes thématiques de l'UNDAF.

6.5 Le logiciel VISION est utilisé par le personnel de l'UNICEF pour la planification, la gestion financière et le suivi programmatique et budgétaire du Programme de Coopération.

Modalités et procédures de transferts de fonds

6.6 Tous les déboursements de fonds à un partenaire d'exécution seront effectués sur la base des Plans de Travail (PTA) préparés conjointement par le partenaire d'exécution et l'UNICEF. Les déboursements de fonds peuvent être directement faits aux structures administratives régionales et aux ONG/associations partenaires selon les modalités HACT.

6.7 Les déboursements de fonds pour des activités détaillées dans les PTA peuvent être effectués par l'UNICEF sur la base de l'une des modalités ci-dessous identifiée comme étant la plus efficace pour le programme en question et pour la circonstance particulière:

1. Déboursements d'espèces directement au partenaire d'exécution avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds)
2. Le Remboursement au partenaire après la fin des activités
3. Paiements directs aux fournisseurs ou à des tierces parties au titre d'obligations encourues par le partenaire d'exécution sur la base de demandes signées par le responsable désigné du partenaire.

6.8 Des paiements directs aux fournisseurs ou à des tierces parties au titre d'obligations encourues par l'UNICEF à l'appui d'activités ayant fait l'objet d'accords avec les partenaires d'exécution sont également effectués.

6.9 Des transferts directs d'espèces en vue de l'exécution des programmes seront demandés par les partenaires sous forme de requête en utilisant le formulaire FACE et effectués par l'UNICEF, pour des périodes ne dépassant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées par des requêtes liées aux activités planifiées sera demandé et effectué trimestriellement ou à l'achèvement des activités. L'UNICEF ne sera pas tenu de rembourser des dépenses effectuées par le partenaire d'exécution au-delà des montants autorisés dans les requêtes.

6.10 Lors de l'achèvement d'une activité, tout solde des fonds sera reprogrammé par accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'UNICEF ou restitué par le partenaire. Les modalités de déboursement de fonds, l'importance des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle dépendront des conclusions de l'examen (micro-assessment) de la capacité de gestion des finances publiques s'il s'agit d'un partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière s'il s'agit d'un autre type de partenaire. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par l'UNICEF peut effectuer une telle évaluation à laquelle participera le partenaire d'exécution.

6.11 Les modalités de déboursements de fonds, l'importance des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle peuvent être modifiées au cours de l'exécution du programme en fonction des conclusions du suivi des programmes, des dépenses, des rapports et de vérification des comptes.

Partie VII: Suivi et évaluation

7.1. Un plan quinquennal intégré de suivi, de recherches et d'évaluation est annexé au présent document. Un plan annuel sera élaboré au moment de la préparation des Plans de travail.

7.2. Les résultats de l'enquête à indicateurs multiples (MICS) réalisée en 2011-2012, les documents sectoriels d'analyse et d'autres informations existant au démarrage du programme permettront de disposer des données de départ dans les zones d'intervention. Le renouvellement d'enquête similaire à la fin du cycle permettra d'examiner les progrès dans la situation de l'enfant.

7.3. Le renforcement des capacités du personnel UNICEF et des partenaires apportera une amélioration dans le suivi, l'évaluation et la documentation des interventions.

7.4. Des revues semestrielles et annuelles se tiendront entre les partenaires de l'exécution et l'UNICEF. La revue à mi-parcours, prévue en 2017, sera conjointement organisée avec le Gouvernement et les autres agences du système des Nations Unies, dans le cadre de l'UNDAF. Ces exercices permettront d'apprécier le rythme et l'efficacité dans l'utilisation des fonds, l'efficacité des interventions et les effets sur les populations bénéficiaires. Ils serviront d'occasion pour juger des progrès réalisés par rapport aux résultats fixés et pour l'identification des mesures correctrices à prendre, en cas de besoin.

7.5. Les partenaires conviennent de coopérer pour suivre toutes les activités financées par l'UNICEF et ils faciliteront l'accès aux documents financiers pertinents et au personnel responsable de l'administration des fonds accordés par l'UNICEF. A cette fin, les partenaires d'exécution acceptent ce qui suit:

A. Des examens périodiques sur place et des vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par l'UNICEF ou ses représentants;

B. Le suivi programmatique des activités conformément aux normes et directives de l'UNICEF pour les visites et le suivi sur le terrain ;

C. Les vérifications programmées ou spéciales. L'UNICEF, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, établira un plan annuel de vérification des comptes, en accordant la priorité aux vérifications des partenaires bénéficiant d'une assistance importante en espèces, et de ceux dont la capacité de gestion financière doit être renforcée.

7.6. Afin de faciliter les activités de contrôle, les partenaires d'exécution et l'UNICEF peuvent convenir d'utiliser un mécanisme de suivi de programme et de contrôle financier permettant le partage et l'analyse des données.

7.7. L'UNICEF fera effectuer des vérifications des comptes par des services privés d'audit. Les évaluations et vérification des comptes des partenaires non gouvernementaux seront effectuées conformément aux politiques et procédures de l'UNICEF. Celles-ci seront précisées dans chaque accord entre l'UNICEF et l'ONG partenaire concernée.

Partie VIII: Engagements de l'UNICEF

8.1. Le Conseil d'Administration de l'UNICEF a approuvé un engagement total en Ressources Régulières de US\$ 4.540.000 (quatre millions cinq cent quarante mille dollars américains), sous réserve de la disponibilité de fonds, pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action du Programme de Pays, pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.

8.2. Le Conseil d'Administration a également autorisé l'UNICEF à rechercher des fonds supplémentaires à hauteur de 5.000.000 \$ US (cinq millions de dollars américains) pour compléter le financement des programmes spécifiés dans ce PAPP. A ce titre, l'UNICEF s'engage, aux côtés du Gouvernement, à informer et à sensibiliser les donateurs potentiels (niveaux national et international) afin de mobiliser lesdits fonds.

8.3. Les engagements financiers susmentionnés ne prennent pas en considération les financements additionnels qui pourraient être mobilisés en réponse aux éventuels appels d'urgence initiés par le Gouvernement ou le Système des Nations Unies.

8.4. Le soutien de l'UNICEF pour le développement et la mise en œuvre des activités dans le Plan d'action du programme de pays peut inclure l'assistance technique, l'assistance en espèces, fournitures et équipements, des services d'approvisionnement, le transport, les fonds pour le plaidoyer, la recherche et des études, de conseil, de développement de programmes, le suivi et l'évaluation, la formation activités et du personnel de soutien, tel qu'inscrits au présent Plan d'Action et dans la limite des fonds disponibles. Une partie du soutien de l'UNICEF peut être prévu pour des organisations non-gouvernementales et la société civile, comme convenu dans le cadre des différents programmes.

8.5. L'UNICEF s'engage à procéder aux commandes des matériels/équipements, à concurrence des fonds disponibles et planifiés à cet effet, conformément aux règles et procédures de l'UNICEF et en consultation avec les Ministères sectoriels et les services concernés.

8.6. L'UNICEF emploiera le personnel du projet et des consultants pour l'élaboration du programme, l'appui au programme, l'assistance technique, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation.

8.7. Le personnel de l'UNICEF apportera ses compétences et l'appui nécessaire pour la réalisation des activités visant l'atteinte des résultats définis dans le présent Plan d'Action. Les compétences-clés du personnel sont celles de la gestion, du respect des standards de performance, de l'éthique dans la réalisation des tâches et une attention au travail d'équipe et à l'intersectorialité. Les capacités à la fois techniques et de plaidoyer pour influencer les politiques nationales et la réalisation des programmes dans l'optique de favoriser l'extension des expériences sont attendues des professionnels du programme.

8.8 Dans le cas de déboursements de fonds ou de remboursement, après réception d'une requête, l'UNICEF avisera le partenaire d'exécution du montant approuvé dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables et effectuera le décaissement en faveur du partenaire.

8.9 En cas de paiements directs à des fournisseurs ou à des tierces parties, pour des obligations encourues par le partenaire d'exécution sur la base des requêtes signées par le responsable désigné du partenaire d'exécution ; ou à des fournisseurs ou à des tierces parties pour des obligations encourues par l'UNICEF à l'appui des activités convenues avec les partenaires d'exécution, l'UNICEF effectuera le paiement après réception des biens et des services et dans un délai n'excédant pas les 30 jours.

8.10 L'UNICEF consultera avec les ministères et organismes concernés, sur la réquisition, en temps opportun, de l'assistance en espèces, fournitures et équipement, ou des services. L'UNICEF tiendra les responsables concernés au courant des mouvements de marchandises, afin de faciliter la compensation efficace et en temps opportun, de l'entreposage et de la distribution.

8.11 L'UNICEF n'assumera aucune responsabilité directe découlant d'arrangements contractuels conclus entre le partenaire d'exécution et un tiers fournisseur.

8.12 Lorsque plusieurs agences des Nations Unies font des déboursements de fonds au même partenaire, le suivi du programme, le suivi financier et de l'audit sera effectué conjointement ou en coordination avec les agences des Nations Unies.

8.13 Sous réserve d'examens annuels et de progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, les fonds de l'UNICEF sont alloués par année civile et conformément au présent Plan d'Action du Programme de Pays. Ces budgets seront détaillés encore davantage dans les plans de travail annuels ou biennaux. Par consentement mutuel entre le Gouvernement et l'UNICEF, si les taux de mise en œuvre par produits ou actions sont en deçà des estimations annuelles, les fonds non réservés à des projets financés par des donateurs à l'UNICEF peuvent être réalloués à d'autres actions programmatiques de valeur équivalente et permettant des taux d'exécution plus rapide.

Partie IX: Engagements du Gouvernement

9.1. Le gouvernement fournira le personnel, les locaux, les fournitures, l'assistance technique et des fonds, récurrents et de soutien non récurrents, nécessaires pour le programme, sauf tel que prévu par l'UNICEF et / ou d'autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales ou les agences bilatérales ou non organisations non gouvernementales

9.2 Pour les réunions organisées dans le cadre de la planification ou l'examen périodique du programme, y compris les revues annuelles, les réunions annuelles de planification et la revue à mi-parcours, le Gouvernement encouragera et facilitera la participation des bailleurs de fonds, agences des Nations Unies, les membres du Conseil exécutif de l'UNICEF, et les organisations non gouvernementale et la société civile.

9.3 Le Gouvernement appuiera les efforts de l'UNICEF pour la collecte des fonds nécessaires pour répondre aux besoins financiers du Programme de coopération et de coopérer avec l'UNICEF: en encourageant un gouvernement donateur potentiel à mettre à la disposition de l'UNICEF les fonds nécessaires pour mettre en œuvre les éléments non financés du programme; approuvant les efforts de l'UNICEF pour la collecte des fonds pour le programme du secteur privé tant au niveau international et en Tunisie; et en permettant les contributions des particuliers, des sociétés et des fondations en Tunisie pour soutenir ce programme qui sera exonéré d'impôt.

9.4. Un formulaire type pour l'autorisation de financements et la confirmation des dépenses (FACE- Autorisation de financement et Certification des Dépenses), reflétant les activités décrites dans le plan de travail annuel, sera utilisé par les partenaires d'exécution pour demander le déboursement des fonds ou pour obtenir l'accord de l'UNICEF qui remboursera ou paiera directement les dépenses programmées. Le partenaire d'exécution utilisera le FACE pour rendre compte de l'utilisation des ressources en espèces reçues. Le partenaire d'exécution identifiera le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) qui donnera (ont) des détails sur les comptes, demandera et confirmera l'utilisation des ressources en espèces. Le formulaire FACE sera certifié par le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) du partenaire d'exécution avant la soumission à l'UNICEF pour la révision. Les fonds déboursés aux partenaires d'exécution devront être dépensés uniquement pour la réalisation des activités convenues dans les plans de travail.

9.5. Les fonds reçus par les partenaires d'exécution du Gouvernement et les ONG nationales seront utilisés conformément aux règlements, politiques et procédures compatibles aux normes internationales, en particulier avec l'assurance que les fonds soient dépensés pour les activités telles que convenues dans le PTA et accordées dans les requêtes FACE, et que les rapports sur la pleine utilisation des fonds soient soumis à l'UNICEF dans les six (6) mois suivant la réception des fonds. Si les règlements, politiques et procédures ne sont pas conformes aux normes internationales, les règlements, politiques et procédures des agences des Nations Unies seront appliqués.

9.6. Au cas où les ONG internationales et des organisations intergouvernementales sont les partenaires d'exécution, les fonds reçus devront être utilisés conformément aux normes internationales, veillant, en particulier, à ce que les fonds soient dépensés pour des activités prévus dans les plans de travail, et s'assurant que les rapports sur l'utilisation de tous les fonds déboursés sont soumis à l'UNICEF dans les six mois suivant la réception des fonds.

9.7. Pour faciliter les audits programmés ou spéciaux, chaque partenaire d'exécution qui reçoit des fonds de l'UNICEF, fournira à ce dernier ou à ses représentants, un accès diligent à :

- Tous les dossiers financiers qui établissent l'enregistrement des opérations concernant les fonds alloués par l'UNICEF ; ces registres devraient être gardés pendant une période d'au moins 5 ans ;
- Toute la documentation pertinente ainsi qu'au personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire d'exécution par laquelle les fonds alloués sont utilisés.

9.8. Les conclusions de chaque audit /vérification des comptes seront communiquées aux partenaires d'exécution et à l'UNICEF. En outre, chaque partenaire d'exécution :

- Recevra et examinera les rapports sur la vérification émanant des vérificateurs de comptes.
- Fournira dans les meilleurs délais, une déclaration de son acceptation ou de rejet des recommandations de la vérification des comptes à l'UNICEF qui a accordé les fonds.
- Entreprendra, dans les meilleurs délais, des mesures pour donner suite aux recommandations acceptées de la vérification des comptes.
- Préparera un rapport, à l'intention de l'UNICEF ou de l'UNICEF et des autres agences des Nations Unies si le partenaire reçoit des financements de plusieurs agences, sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées de la vérification des comptes. Ces rapports sont établis et adressés sur une base de périodicité convenue entre l'UNICEF et le Ministère de tutelle.

9.9. En conformité avec l'Accord de Base, le gouvernement délivrera à l'UNICEF toutes les autorisations et licences nécessaires pour importer les articles, le matériel et les autres approvisionnements. Il assurera à ses frais le dédouanement, la réception, le déchargement, l'entreposage, l'assurance, le transport et la distribution de ces articles, matériels et autres approvisionnements après leur arrivée dans le pays. Les articles, le matériel et les autres approvisionnement destinés au programme de coopération ne seront pas assujettis à un impôt direct, à une taxe sur la valeur ajoutée ou à des droits, péages ou redevances. Le gouvernement prendra les dispositions administratives qui conviennent en vue de la remise ou du remboursement du montant

de tout droit ou taxe entrant dans le prix des articles et du matériel achetés localement et destinés au programme de coopération.

9.10. En conformité avec l'Accord de Base, le Gouvernement sera responsable de protéger l'UNICEF et ses fonctionnaires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions contre toute réclamation provenant des parties tierces; exception faite des situations où le Gouvernement et l'UNICEF consentent mutuellement que les réclamations contre l'UNICEF et la responsabilité engagée de fonctionnaires résultent d'une négligence grave ou d'un vice de comportement de leur part.

9.11. Le Gouvernement s'engage à garantir la gratuité des dons de l'UNICEF. Les matériels et équipements et autres produits fournis par l'UNICEF sont destinés à être utilisés ou diffusés de façon gratuite, pour assurer l'exécution du Programme de coopération; ils ne sauraient, en aucun cas, faire l'objet d'une transaction commerciale quelconque.

9.12. Le Gouvernement s'engage à appuyer l'UNICEF dans la diffusion médiatique des enseignements et résultats obtenus des expériences menées dans le cadre du présent Plan d'Action.

9.13. Le Gouvernement s'engage à permettre et faciliter à l'UNICEF la visite des divers projets sur le terrain, en vue de mesurer l'état d'avancement des activités et d'établir les rapports conséquents.

Partie X: Autres dispositions

10.1 Le présent Plan d'Action entrera en vigueur à la date de l'apposition de la dernière des signatures et couvrira les activités du programme devant être mis en œuvre pendant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2019. Il abroge et remplace tout autre plan d'action ou document de programme signé entre le Gouvernement et l'UNICEF.

10.2 Le présent Plan d'Action du Programme de Pays pourra être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement et l'UNICEF, sur la base des résultats des examens annuels, de l'examen à mi-parcours ou lorsque les circonstances l'exigent.

10.3 Aucune disposition du présent Plan d'Action ne pourra être interprétée comme une renonciation à la protection accordée à l'UNICEF par les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de Tunisie est signataire.

En foi de quoi, les soussignés dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Action du Programme de Pays, en ce jour à Tunis (Tunisie).

Date:

Pour le Gouvernement de la Tunisie

Ministre des Affaires Etrangères

Date:

Pour le Fonds des Nations Unies pour
L'Enfance (UNICEF)

Représentant

Composante du programme UNICEF: 1. POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ ÉQUITABLES POUR LES ENFANTS

Effets escomptés PNUAD: 3.1: Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité;

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Ressources indicatives ⁹
Effet 1: D'ici 2019, les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes des politiques sociales basées sur des données probantes, centrées sur l'enfance et fondées sur l'équité et l'égalité des sexes	Nombre de politiques et stratégies mises en œuvre dans la santé, la protection sociale, l'enfance ou la jeunesse fondées sur l'équité et l'égalité des sexes	0	4	JORT & rapports annuels et site web des Ministères concernés	H1: La situation macro-économique est favorable à la mise en œuvre des réformes; H2: L'approche consensuelle et participative dans les réformes est maintenue; R1: Détérioration de la situation politique, économique et sociale dans la région;	RR: 1,350 AR: 700
	Nombre de systèmes de suivi et évaluation décentralisés produisant des données de qualité désagrégées sur les enfants, y inclus sur les risques et vulnérabilités sociales affectant les enfants et les familles	0	5	ChildInfo / Devinfo au niveau des gouvernorats ciblés		(par an: RR: 270 AR: 140)
	Nombre de programmes sociaux touchant/ adressés aux enfants, évalués de manière participative et indépendante sous l'angle de l'équité, dans les secteurs d'intervention de l'UNICEF	1	3	Rapports d'évaluation et de suivi de mise en œuvre des recommandations sur sites web des ministères et UNICEF		
Produit 1.1 Les institutions nationales ont des capacités accrues pour développer des politiques sociales rénovées de manière participative pour assurer une protection sociale aux enfants	Nombre de politiques, programmes sociaux multisectoriels rénovés fixant des objectifs d'équité favorisant la mise place d'un système de protection sociale pour les enfants avec des budgets adéquats	0	3	Plans d'action (santé, protection, éducation) visant les enfants, ados et jeunes; Site web	H1: les autorités conçoivent l'appui aux politiques en faveur de l'enfance comme un élément central du nouveau modèle de développement de la Tunisie; R1: L'engagement vis à vis de la réforme ne se traduit pas par des transformations sociales et structurelles suffisantes;	RR: 200 AR: 150
	Nombre de budgets sectoriels élaborés sur la base d'une analyse des besoins réels des enfants, adolescents et jeunes et se fixant des objectifs basés sur une réduction des écarts entre les régions et les groupes sociaux	0	3	Site web des trois ministères: Enfance, affaires sociales, santé ;		(par an: RR: 40 AR: 30)
	Existence d'un modèle de partenariat innovant multi sectoriel et participatif opérationnel dans les régions ciblées conduisant à la mise en œuvre d'un pilier de protection sociale pour les enfants, adolescents et jeunes	0	5	Site web des gouvernorats ciblés		
Produit 1.2 Des systèmes de suivi et d'évaluation focalisés sur les disparités et les besoins des enfants les plus vulnérables sont utilisés par les acteurs au niveau central, régional et local pour améliorer les résultats des stratégies et des politiques en faveur de l'enfance.	Nombre de gouvernorats disposant d'un système de gestion d'information intégré et accessible sur l'enfance qui utilisent les données désagrégées pour l'analyse de situation des enfants, la formulation des priorités et leur budgétisation	0	3	Portails des 3 gouvernorats ciblés	H1: Les systèmes d'informations mis en place analysent avec suffisamment d'acuité l'exclusion sociale et les vulnérabilités, notamment les phénomènes émergents et peu visibles; R1: Les systèmes d'information ne sont pas utilisés par les décideurs de manière optimale;	RR: 225 AR: 175
	Existence d'un réseau actif et de couverture nationale de professionnels de suivi et évaluation adoptant les normes et approches innovantes d'évaluation basées sur l'équité et les droits de l'Homme	non	oui	Rapports d'activité annuels du réseau; Site Web du réseau		(par an: RR: 45 AR: 35)
	Nombre de gouvernorats ayant intégré les besoins des enfants et des familles dans la préparation et la gestion des risques et catastrophes	0	3	Site web des gouvernorats		

⁹ En milliers de dollars E.U.

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Resources indicatives ⁹
<u>Produit 1.3</u> Les acteurs de la Santé ont des capacités améliorées pour développer et suivre des programmes de santé des mères, enfants et adolescents, équitables et de qualité	Nombre de gouvernorats ciblés qui ont un système de suivi des interventions de santé maternelle et néonatale permettant de lever les barrières à l'accès aux soins de qualité pour les femmes et les enfants les plus vulnérables	0	3	Rapports de suivi du programme	H1: Les lois d'application de la constitution (art. 38) et du Contrat Social (sur l'accès universel aux soins de santé) sont promulguées; H2: Les réformes issues du dialogue sociétal sur la santé sont adoptées par le nouveau gouvernement; H3: les programmes de développement régional intègrent la composante santé notamment SMI; R 1 instabilité politique et économique;	RR: 225 AR: 175 (par an: RR: 45 AR: 35)
	Nombre de stratégies nationales en matière de santé maternelle et infantile et celle des adolescents révisées pour mieux prendre en compte les questions d'équité et d'efficacité	0	4	Documents de stratégies élaborées et ou rapports d'évaluation publiés par MS		
	Niveau de mise en œuvre du programme de santé maternelle et néonatale conjoint quinquennale entre les agences des Nations Unies et le Ministère de la Santé, notamment dans les régions ciblées	Niveau 1 ¹⁰	Niveau 5	Rapports annuels et d'évaluation du programme conjoint, MSP et SNU		
<u>Produit 1.4</u> Les partenaires nationaux, régionaux et locaux disposent des capacités pour mettre en place des mécanismes de participation effective aux enfants, quel que soit leur âge, leur sexe, leur groupe social et leur région	Nombre d'institutions menant des politiques et programmes en faveur de l'enfance et l'adolescence ayant adopté des mécanismes de participation effective et une prise de parole et d'initiatives par tous les types d'enfants	0	4	Rapports d'activités des Ministères de Tutelle (MJ/ONJ, MAF, MAS)	H1: Les lois d'application de la constitution (art 47) favorisent une meilleure participation des E et A R1: Changements politiques qui ne favorisent pas le droit à la participation	RR: 150 AR: 200 (par an: RR: 30 AR: 40)
	Nombre d'institutions gouvernementales, de la SC, médias, universités diffusant des messages/spots médiatiques focalisés sur la participation des jeunes	0	10	Étude d'audience		

¹⁰ **Niveau 1:** programme conjoint élaboré et signé; **Niveau 2:** un plan d'opérationnalisation élaboré; **Niveau 3:** mise en œuvre et suivi trimestriel; **Niveau 4:** programme conjoint évalué; **Niveau 5:** programme conjoint revu selon les recommandations de l'évaluation

Composante du programme UNICEF: 2. ÉDUCTION DE QUALITÉ POUR LES TOUS LES ENFANTS

Effet escompté principal du PNUAD: 3.2: L'État assure des services sociaux de santé, d'éducation et de protection de meilleure qualité et accessibles aux groupes vulnérables

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Ressources indicatives
Effet 2: D'ici fin 2019, l'État met en œuvre des politiques et des stratégies rénovées afin d'assurer un accès universel à une éducation de base de meilleure qualité, aux enfants (filles et garçons) du préscolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, avec une attention particulière aux groupes vulnérables et aux régions défavorisées ciblées.	Pourcentage d'enfants en première année d'école primaire et ayant suivi un enseignement préscolaire l'année précédente (F/G et par région)	National (2012): 79,5 % (79,5/79,5) Régions ciblées: inférieure à 70%	National : 85% Régions ciblées: 80%	MICS & annuaire statistique du Ministère de l'Éducation	H1: Le Gouvernement parvient à assurer une mobilisation suffisante autour de la réforme et dispose d'un appui large pour sa mise en œuvre; H2: Les PTF appuient la réforme dans le secteur Éducation; R1: La situation de crise économique et sociale s'aggrave, rendant improbable la mise en œuvre des réformes dans les secteurs sociaux; R2: La situation de crise en dans la région s'aggrave significativement conduisant à un afflux massif de population nécessitant une assistance et un appui international en matière d'éducation;	RR: 1,200 AR: 2,300 (par an: RR: 240 AR: 460)
	Taux de transition du primaire au secondaire (F/G et par région)	National (MICS4, 2012): 88,0 % (91,2/85,1); Régions ciblées: inférieure à 80%	National: 95% Régions ciblées: 90%	MICS & annuaire statistique du Ministère de l'Éducation		
	Pourcentage d'enfants d'âge scolaire du cycle moyen qui sont en dehors de l'école (F/G et dans les régions ciblées)	National (2013): 10% (9,8/10,3); Régions ciblées: supérieure à 9,7%	National: 5% Régions ciblées: 6%	MICS & annuaire statistique du Ministère de l'Éducation		
	Entrée en vigueur d'une réforme éducative et d'un plan révisé du secteur de l'éducation, élaboré d'une manière participative, intégrant une batterie de critères de qualité, sensible au genre et autres disparités et incluant une stratégie rénovée d'inclusion scolaire des enfants (filles et garçons) handicapés, ainsi que des procédures de prévention et réponses face aux violences à l'école et des systèmes opérationnels d'information et de gestion au niveau central et décentralisé	Non	Oui	JORT		
Produit 2.1 Les partenaires nationaux et locaux disposent de capacités renforcées pour conduire, d'une manière participative, une réforme du système éducatif fondée sur le respect des droits de l'enfant, l'équité, l'inclusion, la qualité de l'enseignement et la bonne gouvernance du système.	Disponibilité d'un cadre d'orientation stratégique et d'un plan opérationnel d'une réforme du système éducatif centré sur l'enfant, inclusif et de qualité élaboré à partir d'un dialogue avec les composantes de la société.	Non	Oui (2016)	Documents officiels du cadre d'orientation et du plan	H1: La nouvelle réforme du système éducatif met en application les articles de la constitution concernant l'enfant; H2: La société civile reste mobilisée sur les problématiques des droits de l'homme et de l'enfant H3: Le dialogue sociétal est mené à terme; R1: La coordination entre les différents départements n'est pas optimale;	RR: 150 AR: 500 (par an: RR: 30 AR: 100)
	Nombre de plans régionaux disponibles dans le secteur de l'éducation, comprenant en particulier des axes relatifs à l'approche droits, à l'égalité entre filles et garçons, à l'inclusion scolaire, à la qualité de l'enseignement et à la bonne gouvernance du système.	0	26 plans élaborés (2016); Plans révisés annuellement à partir de 2016;	Plans officiels des régions		
Produit 2.2 Le système d'éducation dispose de capacités améliorées pour offrir des	Existence d'une stratégie intégrée à la réforme éducative pour la mise en place d'un système d'éducation préscolaire unifié, de qualité, inclusif et favorisant les enfants les plus vulnérables	Non	Oui (2016)	Texte officiel de la stratégie	H1: L'information sur les disparités géographiques et sociales dans l'accès aux services préscolaires est à	RR: 200 AR: 500 (par an:

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Resources indicatives
services d'éducation préscolaire de qualité tenant compte des normes internationales et favorisant l'inclusion de tous les enfants, filles et garçons, notamment les plus vulnérables et dans les régions ciblées.	Système unifié de suivi et d'évaluation de la qualité des prestations fournies par le secteur préscolaire opérationnel, notamment dans les régions ciblées	Non	Oui (2017)	Rapport annuel du système de suivi, Ministère en charge du secteur	la disposition de tous; H2:Un tissu associatif dense et qui adhère à la stratégie;	RR: 40 AR: 100)
	Niveau de mise en œuvre ¹¹ d'une stratégie de mobilisation de la société civile et du secteur privé et de sensibilisation des parents dans les régions ciblées à l'importance de l'éducation préscolaire de qualité, et à des pratiques familiales, de soin et d'éducation du jeune enfant.	Niveau 1	2016: Niveau 2 et 3; 2017: Niveau 4 et 5; 2018: Niveau 6;	Rapport annuel des Ministères en charge du secteur	R1: Le secteur privé n'adhère pas pleinement à la nouvelle stratégie préscolaire;	
<u>Produit 2.3</u> Le système éducatif est capable de limiter l'abandon et l'échec scolaires en utilisant une approche participative décentralisée, centrée sur l'enfant (filles et garçons) et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation.	Existence d'une stratégie nationale opérationnelle, rénovée et pertinente de lutte contre l'abandon et l'échec scolaires, basée sur une capitalisation des expériences réussies et sur l'initiative locale, et d'un plan national d'action.	Non	Oui (2016)	Rapport annuel du Ministère de l'Éducation	H1: Les acteurs sociaux (syndicats des enseignants principalement) adhèrent à la nouvelle stratégie	RR: 200 AR: 500 (par an: RR: 40 AR: 100)
	Mise en place d'un mécanisme décentralisé et innovant de suivi individualisé des résultats scolaires et des actions correctrices au profit des élèves en difficulté, tenant compte de la spécificité de leurs besoins, dans les établissements et régions défavorisés.	Mécanisme d'alerte testé dans un nombre limité d'établissements	Mécanisme complet testé dans 200 établissements et généralisable	Données disponibles sur les sites des DR et du CNTE	R1:La gouvernance des établissements scolaires ne s'améliore pas	
<u>Produit 2.4</u> Les partenaires nationaux et locaux y compris de la société civile disposent des connaissances et capacités pour transmettre les compétences aux adolescents et jeunes, filles et garçons, dans des zones ciblées, pour mieux les préparer à réussir dans leur vie	Existence d'une stratégie ou programme de développement des compétences chez les adolescents et jeunes basée sur des évidences, élaborée et suivie d'une manière participative par les acteurs, y compris les adolescents	Non	Oui	Rapport publié sur site du Min Educ et rapports annuels de la DMSU et autres partenaires	R1:Les familles n'encouragent pas la participation des adolescents et jeunes (en particulier des filles en milieu rural) aux activités périscolaires;	RR: 150 AR: 380 (par an: RR: 30 AR: 76)
	Dispositif de suivi et d'évaluation des pratiques d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté dans la vie scolaire opérationnel et impliquant tous les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux	Non	2016: dispositif élaboré; 2019: dispositif appliqué dans 3 établissements par commissariat ciblé	Rapports périodiques produits par les services chargés de la vie scolaire dans les commissariats régionaux ciblés		

¹¹ **Niveau 1**: disponibilité des études et recherches sur les violences ; **Niveau 2**: le développement d'un plan stratégique de campagne avec des indicateurs de suivi; **Niveau 3**: préparation de la campagne (développement stratégique, messages et outils, formation des intervenants, etc.); **Niveau 4**: lancement de la campagne; **Niveau 5**: suivi de la mise en œuvre et réajustements; **Niveau 6**: évaluation, notamment sur l'appréciation des connaissances et informations reçus par les public cible au cours de la campagne.

Composante du programme UNICEF: 3. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Effet escompté PNUAD (principal) : 3.3: Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et l'égalité de genre

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Resources indicatives
Effet 3: Les enfants et adolescents (filles et garçons), en besoin de protection contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence, bénéficient d'une prévention améliorée et équitable et des mesures appropriées pour y faire face, conformes au cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et de l'égalité des sexes	Proportion des enfants de 2 à 14 ans, filles et garçons, soumis à des mesures disciplinaires violentes, par type de violences et dans les régions ciblées	National, tout type: 93% (F 92% - G 94%); National, physique sévère: 32% (F 28%, G 35%); Région, phy sev: >40%;	National, tout type: 63% (F/G); National, physique sévère: 15% (F/G); Région, phy sev: 20%;	Enquêtes MICS	H1: Le contexte politique démocratique reste propice au débat sur les questions de protection de l'enfant; H2: Il existe une connexion efficace entre les programmes sociaux d'amélioration des conditions de vie des familles, de santé et d'éducation et ceux de protection de l'enfant; R1: L'instabilité sociale et politique entraînant: désengagement de l'état et des différents acteurs; baisse de disponibilité et de qualité des services sociaux; retard accusé dans la mise en place de la démocratie locale;	RR: 1,200 AR: 1,800 (par an: RR: 240 AR: 360)
	Nombre d'enfants désagrégé par âge et sexe placés en institution (CIJE, INPE et Unités de Vie, centres de protection sociale, centres pour enfants handicapés...)	3.111 (2013) <i>(désagrégée par âge et sexe à déterminer)</i>	-30% <i>(désagrégée par âge et sexe)</i>	Site ChildInfo & rapports annuels MAF, et MAS et des institutions		
	Nombre d'enfants et jeunes désagrégé par âge et sexe en conflit avec la loi en détention	1393 (138/100.000 enfants âgés 13-18 ans - 1323 garçons et 70 filles)	- de 20 % <i>(désagrégée par âge et sexe)</i>	Site ChildInfo & rapports annuels MdlJ et MAF		
Produit 3.1 La législation et les politiques régissant les systèmes de protection sont davantage en harmonie avec la constitution et les normes internationales y compris celles relatives à l'équité et le genre	Existence d'un document de politique intégrée de protection de l'enfant et de l'adolescent, élaborée de manière participative, privilégiant les approches préventives et intersectorielles et tenant compte du genre	Non	Oui (2016)	Journal Officiel et sites officiels du Gouvernement	H1: Les textes juridiques d'application garantissant la protection de l'enfant sont promulgués; H2: La protection de l'enfant et de l'adolescent figure parmi les priorités nationales et est intégrée dans les plans de développement; R1: certaines dispositions relatives à la protection de l'enfant sont remises en cause;	RR: 250 AR: 250 (par an: RR: 50 AR: 50)
	Nombre de nouveaux projets de loi et textes d'application (amendement ou création) élaborés pour assurer une meilleure protection des enfants et adolescents victimes de violence, de maltraitance, d'abus ou d'exploitation, particulièrement basée sur le genre	0	4 (2016)	Communiqués presse officiel du conseil des ministres		
Produit 3.2 Les intervenants de la protection de l'enfance privilégient les solutions de prise en charge familiale des enfants en danger ou handicapés en vue de	Existence d'une Stratégie nationale de désinstitutionalisation et de plans d'action pour sa mise en œuvre	Non	Oui (2016)	Site ministères concernés (MAF/MAS)	H1: Environnement politique et social favorable; H2: Engagement et adhésion des partenaires y compris la société civile;	RR: 100 AR: 400 (par an: RR: 20 AR: 80)
	Nombre de familles (yc monoparentales) d'enfants en danger soutenues à travers l'appui psycho-social et la médiation	0	1.200 (2017)	Site DPE, rapports MAS et MAF		

Effets/produits	Indicateurs	Base	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Resources indicatives
prévenir le placement institutionnel	Nombre de structures d'accueil soutenues améliorant l'accompagnement et le suivi des enfants ayant été repris par leurs familles ou placés dans des familles d'accueil	0	9 ¹² (2017)	rapport structures concernées et Ministères		
Produit 3.3 Les acteurs de la justice juvénile (judiciaires et extrajudiciaires) ont des capacités suffisantes pour assurer une application de la loi plus respectueuse des droits des enfants et adolescents en contact avec la loi (victimes, témoins et auteurs) en tenant compte des besoins des filles et des garçons	Nombre de contrats de médiation effectués annuellement par les Délégués de Protection de l'Enfant	517 (2012)	1.500 (2016) 2.000 (2019)	Rapport annuel des DPE, MAF	H1: Les partisans de la réforme appuient une justice spéciale pour les enfants; H2: Le projet de loi pour la mise en place des DLS sera adopté; H3: Les institutions spécialisées s'approprient le programme de formation continue;	RR: 100 AR: 700 (par an: RR: 20 AR: 140)
	Nombre d'institutions ayant des capacités pour développer des programmes d'assistance en faveur des enfants victimes et enfants témoins en conformité avec les normes	0	5 (2019)	Rapports annuels du MAF, du MAS et des institutions		
	Existence de projets de textes d'application des dispositions du CPE réglementant le corps des délégués à la liberté surveillée	Non	Oui (2015)	Site Web premier ministère		
Produit 3.4 Les familles, la société civile et les intervenants de tous les secteurs travaillant pour et avec les enfants ont accès aux informations leur permettant de contribuer à la protection des enfants contre la violence, notamment basée sur le genre	Nombre de plates formes régionales ¹³ se réunissant régulièrement, pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des enfants, notamment basée sur le genre	0	5	Rapports d'activités, PV de réunions, visites de supervision et de suivi, MAF	H1: Les services sociaux de proximité, qui prennent en charge les cas de violence, sont disponibles; H2: Les ministères et la société civile s'engagent d'avantage dans la stratégie d'éducation parentale et la lutte contre la violence; R1: Le non-respect des règles déontologiques sur le traitement des questions touchant les enfants dans les médias et l'absence de respect de la liberté de la presse. R2: Le manque de moyens financiers et humains pour les services de protection (prise en charge et réhabilitation des victimes de violence)	RR: 250 AR: 250 (par an: RR: 50 AR: 50)
	Niveaux ¹⁴ de mise en œuvre d'une campagne nationale et dans les gouvernorats ciblés de sensibilisation des familles, de la société civile et des services sociaux, pour changer les attitudes et normes sociales tolérant la violence contre les enfants et les adolescents, et avec la participation des enfants et de tous les acteurs de la société	Niveau 1	Niveau 6			

¹² INPE, 4 CIJEs, 4 unités de vie associatives

¹³ Plates formes impliquant au moins sept acteurs gouvernementaux (en charge de la famille, des affaires sociales, de la santé, de l'éducation, de l'intérieur, de la justice et de la jeunesse) et des acteurs la société civile et des médias, dans cinq gouvernorats ciblés

¹⁴ **Niveau 1:** disponibilité des études et recherches sur les violences; **Niveau 2:** le développement d'un plan stratégique de campagne avec des indicateurs de suivi; **Niveau 3:** préparation de la campagne (développement stratégie, messages et outils, formation des intervenants, etc.); **Niveau 4:** lancement de la campagne; **Niveau 5:** suivi de la mise en œuvre et réajustements; **Niveau 6:** évaluation, notamment sur l'appréciation des connaissances, des informations reçus par le public cible au cours de la campagne et des attitudes développées chez ces publics.

Annexe 2 - Plan Intégré de Suivi et d'Evaluation du PAPP 2015-2019 - Tunisie-UNICEF

	2015	2016	2017	2018	2019
Evènements et/ou processus utilisant des recherches, Données du Suivi et de l'évaluation	<p>P 2.1 Processus d'élaboration de la réforme du Système éducatif</p> <p>(E1) Processus d'élaboration du Plan quinquennal National de Développement</p> <p>(E1) Position Tunisie sur les ODD</p> <p>(E3) Rapport périodique au CDPH</p>	<p>Rapport périodique au CIDE</p> <p>(CS) Revue annuelle UNDAF</p>	<p>Revue à Mi-Parcours UNDAF</p>	<p>CCA / UNDAF / CPD</p>	<p>CPAP ou Common Action Plan</p>
Enquêtes, études (y compris les analyses de situation)	<p>P1.3 Analyse des goulets d'étranglement en matière de SMNN dans les régions ciblées</p> <p>P 3.4 Etude CAP sur les violences, notamment sur les violences sexuelles faites aux enfants</p> <p>(E1) Analyse secondaire du RGPH sur l'enfance</p>	<p>P.2.1. Etude sur les capacités d'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires et préscolaires</p>	<p>P 1.2 MICS 6</p> <p>P.2.2. Etude OOSCI 2 Tunisie</p>	<p>P 1.2 Analyse de situation des enfants et des femmes (yc une étude sur la pauvreté et les privations des enfants selon approche N-MODA)</p>	
Evaluations		<p>(E1) Evaluation Composante Pol. Sociale</p> <p>P3.3 Evaluation du projet Justice Juvénile</p>	<p>(E2) Eval. Composante Education</p> <p>P3.2 Revue rapide du projet Désinstitutionnalisation</p>	<p>(E3) Eval. Composante Protection</p> <p>P2.4 Revue d'expériences menées en matière de compétences de vie chez les ados</p>	<p>(E1, E2, E3) Revue de la qualité des politiques, stratégies et plans développés au cours du cycle</p>
Systèmes de suivi	<p>P 1.1 Lancement Youth info</p> <p>P 1.2 DevInfo regional (testé dans une région)</p> <p>P2.3 Système de suivi sur les difficultés scolaires</p> <p>P3.3 Système de suivi des enfants en conflit avec la loi</p> <p>(CS) Revue annuelle + suivi d'indicateurs (RAM)</p>	<p>P1.3 Système de Suivi des Résultats pour l'Equité dans la Santé</p> <p>P2.2 Système unifié de S&E de la qualité du préscolaire</p> <p>P3.2 Système de suivi des enfants sans soutien familial</p> <p>(CS) Revue annuelle + RAM</p>	<p>P 1.2 DevInfo régional (appliqué dans deux régions)</p> <p>(CS) Revue annuelle + RAM</p>	<p>(E3) Tableau de bord de suivi des observations du CIDE</p> <p>(CS) Revue annuelle + RAM</p>	

Activités de collecte des données des partenaires <i>(à compléter)</i>	(E1) Enquête Budget-Consommation & MEDHIMS (INS) (E2) TIMMS; PISA (Min. Educ.) (P.2.2. Etude sur le redoublement dans le Système éducatif)	(E1) Enquête Budget-Consommation (INS)		(E1) Enquête nationale sur la population - mise à jour des données du RGPH 2014 (INS)	
Développement des capacités en S&E	P 1.2 Soutien au réseau des évaluateurs	P 1.2 Soutien au réseau des évaluateurs P 1.2 Formation de la Société Civile dans le suivi des Droits de l'Enfant	P 1.2 Soutien au réseau des évaluateurs	P 1.2 Soutien au réseau des évaluateurs	P 1.2 Soutien au réseau des évaluateurs
Publications (optionnel)	Recueil des études et recherches sur la protection (P3.1) et l'éducation (P2.1) P.2.2 Etat des lieux du préscolaire (enquête Saber & étude Taïex)			(CS) Rapport MICS6 + N-MODA	(CS) Rapport SitAn

Légende : E réfère aux effets (de 1 à 3 & CS à l'appui intersectoriel) et P au produit